

États financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Les Fonds mutuels Fiera Capital

Fiera Capital Fonds équilibré

Fiera Capital Fonds d'obligations

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Fiera Capital Fonds d'actions américaines



FIERACAPITAL

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

Fiera Capital Fonds équilibré	1
Fiera Capital Fonds d'obligations	16
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	31
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	46
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	63
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales	82
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base	100
Fiera Capital Fonds d'actions américaines	115

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Fiera Capital Fonds équilibré
Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base
Fiera Capital Fonds d'actions américaines
(collectivement, les « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs des parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des Fonds, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des Fonds pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Le 24 mars 2017
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

Fiera Capital Fonds équilibré

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	78 396 576	69 031 629
Trésorerie	107 635	—
Montants à recevoir sur la vente de parts	278 777	300
Intérêts à recevoir	1 305	1 064
Autres montants à recevoir	84 378	156 941
Total de l'actif	78 868 671	69 189 934
Passif		
Passifs courants		
Dette bancaire	—	22 195
Montants à payer pour les parts rachetées	13 849	1 122
Achats de placements à payer	800 000	—
Frais de gestion à payer	note 6 85 539	78 878
Charges à payer	note 6 77 453	81 615
Total du passif	976 841	183 810
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	77 891 830	69 006 124
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	1 024 872	677 538
Catégorie AV	1 870 826	2 752 591
Catégorie B	68 975 258	60 804 435
Catégorie F	396 791	158 108
Catégorie FV	2 906 878	1 768 202
Catégorie O	2 717 205	2 845 250
	77 891 830	69 006 124
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie note 4		
Catégorie A	53 600	36 139
Catégorie AV	92 913	140 093
Catégorie B	3 399 801	3 087 106
Catégorie F	19 082	7 859
Catégorie FV	138 172	87 190
Catégorie O	117 183	128 539
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	19,12	18,75
Catégorie AV	20,14	19,65
Catégorie B	20,29	19,70
Catégorie F	20,79	20,12
Catégorie FV	21,04	20,28
Catégorie O	23,19	22,14

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	note 6 550 031	543 470
Revenus de prêts de titres	note 11 704	1 413
Dividendes	note 6 950 120	504 536
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(442)	1 532
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	note 6 787 526	2 055 713
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	2 978 474	557 276
Autres revenus	129 212	—
Total des revenus (pertes)	5 395 625	3 663 940
Charges		
Frais de gestion	note 5 note 6 995 847	896 106
Droits de garde	4 494	5 947
Honoraires d'audit	16 487	16 888
Frais juridiques	7 191	7 728
Frais de communication aux porteurs de parts	82 820	117 370
Droits de dépôt	22 729	32 908
Frais de comptabilité de fonds	note 6 9 148	9 058
Frais du comité d'examen indépendant	9 795	8 312
Frais d'évaluation de fonds	38 639	49 327
Total des charges	1 187 150	1 143 644
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 208 475	2 520 296
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	47 649	(6 400)
Catégorie AV	197 017	(52 784)
Catégorie B	3 599 315	2 351 575
Catégorie F	9 794	6 403
Catégorie FV	162 532	(2 982)
Catégorie O	192 168	224 484
	4 208 475	2 520 296
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	47 336	16 912
Catégorie AV	150 973	83 049
Catégorie B	3 226 245	2 968 851
Catégorie F	10 134	7 793
Catégorie FV	118 341	37 033
Catégorie O	127 139	135 209
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	1,01	(0,38)
Catégorie AV	1,30	(0,64)
Catégorie B	1,12	0,79
Catégorie F	0,97	0,82
Catégorie FV	1,37	(0,08)
Catégorie O	1,51	1,66

Fiera Capital Fonds équilibré

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie A		Catégorie AV	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	677 538	125 541	2 752 591	1 023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	47 649	(6 400)	197 017	(52 784)
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	372 871	716 213	1 001 178	2 947 688
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	21 610	14 535	81 974	72 469
Rachat de parts rachetables	(72 998)	(157 678)	(2 079 960)	(143 336)
	321 483	573 070	(996 808)	2 876 821
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	5 794	61	21 787	301
Gains en capital nets	—	7 162	—	35 373
Remboursement de capital	16 004	7 450	60 187	36 795
	21 798	14 673	81 974	72 469
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	347 334	551 997	(881 765)	2 751 568
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 024 872	677 538	1 870 826	2 752 591

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie B		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	60 804 435	57 683 220	158 108	152 950
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 599 315	2 351 575	9 794	6 403
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	8 984 716	6 007 949	232 213	15 200
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 628 739	2 423 046	3 772	6 221
Rachat de parts rachetables	(4 417 066)	(5 268 181)	(3 324)	(16 445)
	6 196 389	3 162 814	232 661	4 976
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	452 385	10 579	1 002	26
Gains en capital nets	—	1 244 726	—	3 036
Remboursement de capital	1 172 496	1 137 869	2 770	3 159
	1 624 881	2 393 174	3 772	6 221
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 170 823	3 121 215	238 683	5 158
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	68 975 258	60 804 435	396 791	158 108

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie FV		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 768 202	1 027	2 845 250	4 239 345
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	162 532	(2 982)	192 168	224 484
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 940 542	1 792 162	142	34 457
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	47 769	32 098	60 169	105 141
Rachat de parts rachetables	(960 728)	(21 522)	(320 355)	(1 649 925)
	1 027 583	1 802 738	(260 044)	(1 510 327)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	13 672	135	15 992	449
Gains en capital nets	—	15 903	—	52 839
Remboursement de capital	37 767	16 543	44 177	54 964
	51 439	32 581	60 169	108 252
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 138 676	1 767 175	(128 045)	(1 394 095)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	2 906 878	1 768 202	2 717 205	2 845 250

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds équilibré

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	Total	
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	69 006 124	62 203 106
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 208 475	2 520 296
Transactions sur parts rachetables	note 4	
Produit de l'émission de parts rachetables	12 531 662	11 513 669
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 844 033	2 653 510
Rachat de parts rachetables	(7 854 431)	(7 257 087)
	6 521 264	6 910 092
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4	
Revenu net de placement	510 632	11 551
Gains en capital nets	—	1 359 039
Remboursement de capital	1 333 401	1 256 780
	1 844 033	2 627 370
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 885 706	6 803 018
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	77 891 830	69 006 124

Fiera Capital Fonds équilibré

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 208 475	2 520 296
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	442	(1 532)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(787 526)	(2 055 713)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(2 978 474)	(557 276)
Achats de placements	(62 240 633)	(40 594 397)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	57 441 686	36 474 411
Intérêts à recevoir	(241)	3 666
Autres montants à recevoir	72 563	(43 988)
Charges à payer	(4 162)	35 629
Frais de gestion à payer	6 661	6 525
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(4 281 209)	(4 212 379)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	12 253 185	11 513 369
Rachat de parts rachetables	(7 841 704)	(7 267 475)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	4 411 481	4 245 894
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(442)	1 532
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	129 830	35 047
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	(22 195)	(57 242)
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	107 635	(22 195)
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	549 790	547 136
Dividendes reçus	950 120	504 536

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds équilibré

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Titres du marché monétaire						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	5 janvier 2017	0,514 %	875 000	874 729	874 729	
Bons du Trésor canadiens	9 février 2017	0,470 %	2 050 000	2 048 130	2 048 130	
Bons du Trésor canadiens	9 mars 2017	0,458 %	1 685 000	1 683 263	1 683 263	
Total Bons du Trésor canadiens				4 606 122	4 606 122	5,9
Total Titres du marché monétaire				4 606 122	4 606 122	5,9
Obligations d'États						
Obligations du gouvernement du Canada	23 février 2017	0,437 %	60 000	59 945	59 945	
Total Obligations gouvernementales				59 945	59 945	0,1
Total Titres du marché monétaire				4 666 067	4 666 067	6,0
Fonds sous-jacents						
Fiera Capital Fonds d'obligations, catégorie O			1 695 318	21 027 613	19 895 579	
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base, catégorie O			987 122	23 784 610	26 399 502	
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O			49 764	5 940 117	6 521 223	
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, catégorie O			574 593	13 471 457	20 914 205	
Total Fonds sous-jacents				64 223 797	73 730 509	94,7
Total des placements				68 889 864	78 396 576	
Autres actifs (passifs) nets					(504 746)	(0,7)
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables				68 889 864	77 891 830	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds équilibré (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale axée sur une grande diversification parmi toutes les principales catégories de titres. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note II « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon l'IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie F et FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, AV, B, F et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	36 139	20 203	1 170	(3 912)	53 600
2015	6 624	37 040	759	(8 284)	36 139
Catégorie AV*					
2016	140 093	52 491	4 230	(103 901)	92 913
2015	52	143 687	3 624	(7 270)	140 093
Catégorie B					
2016	3 087 106	452 830	83 336	(223 471)	3 399 801
2015	2 927 654	297 503	121 260	(259 311)	3 087 106
Catégorie F					
2016	7 859	11 198	189	(164)	19 082
2015	7 629	715	302	(787)	7 859
Catégorie FV*					
2016	87 190	94 891	2 375	(46 284)	138 172
2015	51	86 643	1 567	(1 071)	87 190
Catégorie O					
2016	128 539	6	2 733	(14 095)	117 183
2015	194 953	1 536	4 671	(72 621)	128 539

* En date du 10 mars 2017, les catégories AV et FV sont fermés pour tout nouvel investissement.

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement et/ou remboursement de capital	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Effectif le 31 août 2016, le taux de distribution mensuel a été modifié d'une distribution à taux fixe correspondant à un rendement égal à 5 % par année à un taux variable. Les distributions annuelles ont lieu en décembre de chaque année.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie AV	1,70	1,70
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie FV	0,70	0,70
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus		
Revenus provenant de fonds sous-jacents		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	—	193 313
Dividendes	950 120	295 456
Intérêts	530 035	503 889
Gains en capital	1 681 437	1 067 161
Charges		
Frais de gestion	995 847	896 106
Frais de comptabilité de fonds	9 148	9 058
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	85 539	78 878
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	2 074	2 001

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	0,17	0,25
Catégorie AV	0,06	0,04
Catégorie F	0,40	0,94
Catégorie FV	0,04	0,06

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun paiement indirect n'est inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, puisque le Fonds n'a pas effectué de paiement indirect.

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débiteures

Les obligations et débiteures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débiteures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débiteures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débiteures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	4 666 067	—	—	4 666 067
Fonds sous-jacents	73 730 509	—	—	73 730 509
Total de l'actif	78 396 576	—	—	78 396 576

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	3 822 386	—	—	3 822 386
Fonds sous-jacents	65 209 243	—	—	65 209 243
Total de l'actif	69 031 629	—	—	69 031 629

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de change est négligeable.

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Indices de référence			
Indices mixtes moyens pondérés	+/-10	+/-4 808 000	+/-4 313 000
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada (35 %)			
Indice S&P TSX composé (32,5 %)			
Indice MSCI Monde (27,5 %)			
Indice bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (5 %)			

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	5,9	5,5
Obligations d'État	0,1	—
Fonds sous-jacents		
Fiera Capital Fonds d'obligations, catégorie O	25,5	25,7
Fiera Capital Fonds d'actions canadienne de base, catégorie O	33,9	—
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, catégorie O	—	29,8
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O	8,4	7,0
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, catégorie O	26,9	32,0
Autres actifs (passifs) nets	(0,7)	—
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Fiera Capital Fonds équilibré

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Prêts en cours	1 185 775	1 835 186
Montant de la garantie	1 245 068	1 926 947
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	1 174	2 355
Charges de prêts de titres	470	942
Revenus nets de prêts de titres	704	1 413
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	—	—
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	704	1 413
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'obligations

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	53 058 773	49 576 916
Trésorerie	—	59 001
Montants à recevoir sur la vente de placements	—	648 758
Montants à recevoir sur la vente de parts	300 000	—
Intérêts à recevoir	386 209	270 994
Autres montants à recevoir	4 981	2 662
Total de l'actif	53 749 963	50 558 331
Passif		
Passifs courants		
Dette bancaire	37 089	—
Montants à payer pour les parts rachetées	1 316	32 897
Achats de placements à payer	1 058 559	—
Frais de gestion à payer	10 088	10 571
Charges à payer	67 700	76 555
Total du passif	1 174 752	120 023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52 575 211	50 438 308
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	2 284 673	2 500 526
Catégorie B	7 362 352	8 003 202
Catégorie F	5 533 779	4 896 592
Catégorie O	37 394 407	35 037 988
	52 575 211	50 438 308
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie note 4		
Catégorie A	181 585	190 094
Catégorie B	580 562	603 604
Catégorie F	466 239	394 799
Catégorie O	3 186 416	2 853 477
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	12,58	13,15
Catégorie B	12,68	13,26
Catégorie F	11,87	12,40
Catégorie O	11,74	12,28

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	1 658 228	1 689 618
Revenus de prêts de titres	4 948	4 776
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	197 430	440 592
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 444 928)	(818 092)
Autres revenus	1 088	—
Total des revenus (pertes)	416 766	1 316 894
Charges		
Frais de gestion	122 490	132 878
Droits de garde	8 561	15 643
Honoraires d'audit	17 187	16 884
Frais juridiques	7 153	7 727
Frais de communication aux porteurs de parts	56 326	79 767
Droits de dépôt	19 243	29 754
Frais de comptabilité de fonds	6 840	7 215
Frais du comité d'examen indépendant	10 211	8 310
Frais d'évaluation de fonds	35 794	48 052
Total des charges	283 805	346 230
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	132 961	970 664
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	(5 003)	27 239
Catégorie B	(1 260)	124 432
Catégorie F	(103 533)	55 180
Catégorie O	242 757	763 813
	132 961	970 664
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	184 139	187 648
Catégorie B	582 769	638 870
Catégorie F	402 925	408 215
Catégorie O	2 933 400	2 672 630
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	(0,03)	0,15
Catégorie B	—	0,19
Catégorie F	(0,26)	0,14
Catégorie O	0,08	0,29

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'obligations

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie A		Catégorie B	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	2 500 526	2 545 697	8 003 202	9 085 253
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(5 003)	27 239	(1 260)	124 432
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	82 357	702 482	1 018 913	665 140
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	81 640	80 062	311 684	316 163
Rachat de parts rachetables	(281 288)	(763 649)	(1 646 043)	(1 867 240)
	(117 291)	18 895	(315 446)	(885 937)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	41 573	44 242	154 803	170 695
Gains en capital nets	51 986	47 063	168 253	149 851
Remboursement de frais de gestion	—	—	1 088	—
	93 559	91 305	324 144	320 546
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(215 853)	(45 171)	(640 850)	(1 082 051)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	2 284 673	2 500 526	7 362 352	8 003 202

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie F		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	4 896 592	4 355 886	35 037 988	32 211 854
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(103 533)	55 180	242 757	763 813
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	5 727 173	3 481 065	5 348 672	8 709 417
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	215 632	195 179	1 888 393	1 647 629
Rachat de parts rachetables	(4 976 202)	(2 983 066)	(3 204 724)	(6 624 122)
	966 603	693 178	4 032 341	3 732 924
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	99 838	113 581	1 077 392	1 024 373
Gains en capital nets	126 045	94 071	841 287	646 230
	225 883	207 652	1 918 679	1 670 603
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	637 187	540 706	2 356 419	2 826 134
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	5 533 779	4 896 592	37 394 407	35 037 988

	2016	2015
	Total	
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	50 438 308	48 198 690
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	132 961	970 664
Transactions sur parts rachetables	note 4	
Produit de l'émission de parts rachetables	12 177 115	13 558 104
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 497 349	2 239 033
Rachat de parts rachetables	(10 108 257)	(12 238 077)
	4 566 207	3 559 060
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4	
Revenu net de placement	1 373 606	1 352 891
Gains en capital nets	1 187 571	937 215
Remboursement de frais de gestion	1 088	—
	2 562 265	2 290 106
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 136 903	2 239 618
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	52 575 211	50 438 308

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	132 961	970 664
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(197 430)	(440 592)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	1 444 928	818 092
Achats de placements	(280 333 864)	(228 682 090)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	277 311 826	225 626 156
Intérêts à recevoir	(115 215)	(4 155)
Autres montants à recevoir	(2 319)	(257)
Charges à payer	(8 855)	34 883
Frais de gestion à payer	(483)	(1 037)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(1 768 451)	(1 678 336)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(64 916)	(51 073)
Produit de l'émission de parts rachetables	11 877 115	13 558 371
Rachat de parts rachetables	(10 139 838)	(12 206 251)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	1 672 361	1 301 047
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(96 090)	(377 289)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	59 001	436 290
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	(37 089)	59 001
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	1 543 013	1 685 463

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Titres du marché monétaire						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	9 mars 2017	0,466 %	565 000	564 440	564 440	
Bons du Trésor canadiens	6 avril 2017	0,451 %	945 000	943 857	943 857	
Total Bons du Trésor canadiens				1 508 297	1 508 297	2,9
Obligations d'États						
Obligations du gouvernement du Canada	23 février 2017	0,452 %	110 000	109 902	109 902	
Total Obligations d'État			110 000	109 902	109 902	0,2
Total Titres du marché monétaire				1 618 199	1 618 199	3,1
Obligations et débetures						
Obligations d'États et obligations garanties						
Cadillac Fairview Finance Trust	9 mai 2018	3,640 %	1 000 000	1 060 708	1 031 702	
Cadillac Fairview Finance Trust	25 janvier 2021	4,310 %	1 168 000	1 207 128	1 282 861	
Fiducie du Canada pour l'Habitation MC No. 1	15 juin 2018	2,050 %	100 000	102 353	101 838	
Obligations du gouvernement du Canada	1 juin 2025	2,250 %	808 000	872 910	847 278	
Obligations du gouvernement du Canada	1 décembre 2045	3,500 %	4 087 000	5 566 059	5 081 053	
Obligations du gouvernement du Canada	1 décembre 2048	2,750 %	4 889 000	5 494 851	5 372 067	
CP Financière inc	15 juillet 2020	4,600 %	663 000	712 606	730 143	
OPB Finance Trust	4 juillet 2042	3,890 %	250 000	268 475	257 191	
Province d'Alberta	1 juin 2026	2,200 %	641 000	642 045	622 662	
Province d'Alberta	1 décembre 2046	3,300 %	250 000	253 361	249 520	
Province du Manitoba	2 juin 2024	3,300 %	649 000	661 268	692 754	
Province du Manitoba	5 septembre 2046	2,850 %	571 000	567 935	513 491	
Province du Nouveau-Brunswick	4 mai 2022	1,550 %	343 000	333 620	336 711	
Province de la Nouvelle-Écosse	1 juin 2025	2,150 %	677 000	668 982	658 764	
Province de la Nouvelle-Écosse	1 juin 2042	4,400 %	580 000	707 072	673 524	
Province de l'Ontario	8 septembre 2018	2,100 %	455 000	466 425	463 506	
Province de l'Ontario	2 juin 2024	3,500 %	1 736 000	1 911 382	1 885 401	
Province de l'Ontario	2 juin 2048	2,800 %	534 000	535 324	491 702	
Province de l'Ontario	2 juin 2041	4,650 %	771 000	982 532	953 944	
Province de l'Ontario	2 juin 2045	3,450 %	570 000	641 810	592 561	
Province de Québec	1 décembre 2018	4,500 %	1 391 000	1 552 231	1 482 526	
Province de Québec	1 décembre 2022	3,500 %	606 000	663 251	658 931	
Province de Québec	1 septembre 2025	2,750 %	971 000	1 018 674	996 617	
Province de Québec	1 décembre 2043	4,250 %	796 000	989 663	935 082	
Province de Québec	1 décembre 2048	3,500 %	1 092 000	1 237 537	1 150 665	
PSP Capital Inc.	4 avril 2024	3,290 %	109 000	108 944	116 281	
Royal Office Finance LP	12 novembre 2032	5,209 %	2 058 830	2 135 619	2 330 714	
Total Obligations d'États et obligations garanties				31 362 765	30 509 489	58,0
Obligations de sociétés						
AT&T Inc.	25 novembre 2020	3,825 %	468 000	474 663	492 206	
Banque de Nouvelle-Écosse, OTV	18 octobre 2024	3,036 %	609 000	615 105	628 456	
BP LP	9 janvier 2020	3,244 %	1 297 342	1 304 373	1 324 159	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 octobre 2024	3,000 %	534 000	534 127	538 786	
Banque Canadienne de l'Ouest	17 décembre 2024	3,463 %	500 000	500 000	508 060	
Capital City Link General Partnership	31 mars 2046	4,386 %	594 000	615 481	608 697	
Capital Desjardins Inc.	5 mai 2020	5,187 %	665 000	762 465	729 496	
Fiducie de capital CIBC, OTV	30 juin 2108	9,976 %	570 000	745 554	670 329	
CU Inc.	19 novembre 2046	3,763 %	156 000	156 000	155 440	
Enbridge Pipelines Inc.	30 novembre 2022	2,930 %	415 000	415 625	427 590	
Collectif Santé Montréal SEC	30 septembre 2049	6,721 %	815 000	836 827	1 012 982	
Hospital Infrastructure Partners NOH Partnership	31 janvier 2045	5,439 %	492 366	582 814	549 597	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Obligations de sociétés (suite)						
Banque HSBC Canada	29 septembre 2021	2,908 %	550 000	569 447	566 596	
Banque Laurentienne du Canada	23 janvier 2020	2,500 %	522 000	521 599	526 049	
Leisureworld Senior Care LP	3 février 2021	3,474 %	523 000	526 802	548 864	
Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	1 juin 2025	2,100 %	558 000	557 872	555 690	
Metropolitan Life Global Funding I Prvt.	16 avril 2020	1,875 %	490 000	489 807	489 735	
North West Redwater Partnership	24 avril 2026	3,200 %	408 000	407 905	415 822	
Banque Royale du Canada	17 juillet 2024	3,040 %	626 000	634 798	632 508	
Banque Royale du Canada	29 septembre 2026	3,450 %	750 000	750 420	764 382	
SEC LP and Arci Ltd.	29 août 2033	5,188 %	1 132 654	1 143 427	1 187 372	
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc.	30 juin 2044	6,632 %	635 871	791 774	811 335	
SP LP / SPI LP	15 juin 2019	3,210 %	923 061	923 061	941 044	
TCHC Issuer Trust	11 mai 2037	4,877 %	1 623 000	1 742 606	1 899 427	
Fiducie de capital TD IV, OTV	30 juin 2049	9,523 %	1 149 000	1 528 820	1 339 599	
Banque Toronto-Dominion	22 décembre 2021	2,621 %	538 000	552 002	552 821	
Banque Toronto-Dominion	4 mars 2031	4,859 %	299 000	336 220	327 482	
Toronto-Dominion Bank, OTV	24 juin 2025	2,692 %	339 000	339 039	338 367	
TransCanada PipeLines Ltd.	15 novembre 2021	3,650 %	411 000	425 579	442 499	
Wells Fargo & Co.	21 mai 2025	3,874 %	514 000	515 171	527 703	
West Edmonton Mall Property Inc.	13 février 2024	4,056 %	405 060	405 922	417 992	
Total Corporate bonds				20 705 305	20 931 085	39,8
Total Obligations et débetures				52 068 070	51 440 574	97,8
Total des placements				53 686 269	53 058 773	
Autres actifs (passifs) nets					(483 562)	(0,9)
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables				53 686 269	52 575 211	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'obligations (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est d'offrir une protection du capital et un revenu courant élevé principalement en investissant dans des titres de revenu canadiens. Le Fonds investira principalement dans des titres de créance à court et à long termes émis ou garantis par des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi que ceux émis par des sociétés canadiennes.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiduciaires de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture. Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note II « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	190 094	6 181	6 416	(21 106)	181 585
2015	188 734	51 562	6 050	(56 252)	190 094
Catégorie B					
2016	603 604	75 785	24 278	(123 105)	580 562
2015	668 294	47 700	23 681	(136 071)	603 604
Catégorie F					
2016	394 799	449 374	18 091	(396 025)	466 239
2015	342 498	270 709	15 636	(234 044)	394 799
Catégorie O					
2016	2 853 477	430 549	158 661	(256 271)	3 186 416
2015	2 556 832	683 564	133 155	(520 074)	2 853 477

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Catégorie A	1,00	1,00
Catégorie B	0,75	0,75
Catégorie F	0,50	0,50
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Charges		
Frais de gestion	122 490	132 878
Frais de comptabilité de fonds	6 840	7 215
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	10 088	10 571
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	1 447	1 495

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	0,06	0,05

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun paiement indirect n'est inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, puisque le Fonds n'a pas effectué de paiement indirect.

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hierarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	1 618 199	—	—	1 618 199
Obligations et débetures	30 509 489	20 931 085	—	51 440 574
Total de l'actif	32 127 688	20 931 085	—	53 058 773
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	5 175 053	—	—	5 175 053
Obligations et débetures	20 791 941	23 609 922	—	44 401 863
Total de l'actif	25 966 994	23 609 922	—	49 576 916

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend la liste des actifs et des passifs financiers du Fonds à la juste valeur et classés en fonction de la date de réévaluation contractuelle ou de la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux. Le tableau illustre également l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % au 31 décembre 2016 et 2015 des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables étant demeurrées constantes.

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
31 décembre 2016	1 618 199	11 706 045	12 570 753	27 163 776	53 058 773	+/-5 231 000
31 décembre 2015	5 175 053	10 225 438	14 448 957	19 727 468	49 576 916	+/-3 809 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de prix est négligeable.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	2,9	10,3
Obligations d'État	0,2	—
Obligations et débetures		
Obligations d'États et obligations garanties	58,0	45,3
Obligations de sociétés	39,8	42,7
Autres actifs (passifs) nets	(0,9)	1,7
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds investit dans des actifs financiers dont les notations de crédit sont d'abord attribuées par S&P Global Ratings (« S&P »), puis par Moody's si S&P n'est pas en mesure d'attribuer une notation, ou par Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») si Moody's n'est pas en mesure d'attribuer une notation. De façon générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, moins il est susceptible de faillir à ses obligations.

Titres du portefeuille par catégorie de notation

Notation	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
AAA/Aaa/AAA/Obligations A++	30,8	25,4
AA/Aa/AA/Obligations A+	16,8	16,6
A/A/A/Obligations A	41,8	42,7
BBB/Baa/BBB/obligations/B++	11,5	13,6
	100,9	98,3

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Prêts en cours	4 085 758	8 712 616
Montant de la garantie	4 290 049	9 187 229
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	8 247	7 950
Charges de prêts de titres	3 299	3 184
Revenus nets de prêts de titres	4 948	4 766
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	—	—
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	4 948	4 766
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,1 %

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	27 848 179	26 054 647
Trésorerie	31 974	—
Montants à recevoir sur la vente de parts	—	3 017
Dividendes à recevoir	122 303	190 400
Autres montants à recevoir	25 840	28 398
Total de l'actif	28 028 296	26 276 462
Passif		
Passifs courants		
Dette bancaire	—	11 306
Montants à payer pour les parts rachetées	9 481	181 890
Frais de gestion à payer	note 6 26 723	25 862
Charges à payer	note 6 66 844	78 036
Total du passif	103 048	297 094
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	27 925 248	25 979 368
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	308 392	296 610
Catégorie B	22 402 424	20 448 965
Catégorie F	201 405	232 169
Catégorie O	5 013 027	5 001 624
	27 925 248	25 979 368
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie note 4		
Catégorie A	18 640	21 471
Catégorie B	1 276 847	1 409 285
Catégorie F	11 173	15 630
Catégorie O	252 168	309 746
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	16,54	13,81
Catégorie B	17,55	14,51
Catégorie F	18,03	14,85
Catégorie O	19,88	16,15

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	83 853	46 404
Revenus de prêts de titres	note 11 5 339	11 155
Dividendes	1 081 540	1 450 652
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(729)	(195)
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(120 013)	787 808
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	5 496 511	(5 789 731)
Autres revenus	4 096	—
Total des revenus (pertes)	6 550 597	(3 493 907)
Charges note 5		
Frais de gestion	note 6 313 512	364 546
Droits de garde	7 431	16 050
Honoraires d'audit	16 786	16 882
Frais juridiques	6 617	7 726
Frais de communication aux porteurs de parts	60 590	81 661
Droits de dépôt	18 423	29 750
Frais de comptabilité de fonds	note 6 3 585	5 183
Frais du comité d'examen indépendant	9 972	8 309
Retenues d'impôts	67	317
Coûts de transactions	note 6, 7 44 658	61 381
Frais d'évaluation de fonds	33 690	51 540
Total des charges	515 331	643 345
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 035 266	(4 137 252)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	64 568	(85 296)
Catégorie B	4 793 116	(3 244 276)
Catégorie F	26 964	(30 277)
Catégorie O	1 150 618	(777 403)
	6 035 266	(4 137 252)
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	19 546	35 101
Catégorie B	1 360 927	1 479 523
Catégorie F	10 426	14 271
Catégorie O	275 376	442 115
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	3,30	(2,43)
Catégorie B	3,52	(2,19)
Catégorie F	2,59	(2,12)
Catégorie O	4,18	(1,76)

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie A		Catégorie B	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	296 610	687 050	20 448 965	27 054 074
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	64 568	(85 296)	4 793 116	(3 244 276)
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	27 322	249 269	642 213	795 036
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	7 985	25 209	650 063	1 171 551
Rachat de parts rachetables	(78 557)	(551 753)	(3 462 203)	(4 106 703)
	(43 250)	(277 275)	(2 169 927)	(2 140 116)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	7 797	14 144	568 080	633 950
Remboursement de capital	1 739	13 725	97 554	586 767
Remboursement de frais de gestion	—	—	4 096	—
	9 536	27 869	669 730	1 220 717
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 782	(390 440)	1 953 459	(6 605 109)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	308 392	296 610	22 402 424	20 448 965
	2016	2015	2016	2015
	Catégorie F		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	232 169	387 064	5 001 624	13 365 781
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	26 964	(30 277)	1 150 618	(777 403)
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	61 146	42 454	171 415	675 188
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 495	3 982	134 228	258 049
Rachat de parts rachetables	(116 592)	(159 370)	(1 310 576)	(8 171 590)
	(52 951)	(112 934)	(1 004 933)	(7 238 353)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	3 905	5 930	109 792	176 820
Remboursement de capital	872	5 754	24 490	171 581
	4 777	11 684	134 282	348 401
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(30 764)	(154 895)	11 403	(8 364 157)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	201 405	232 169	5 013 027	5 001 624
	2016		2015	
	Total			
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	25 979 368		41 493 969	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 035 266		(4 137 252)	
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	902 096		1 761 947	
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	794 771		1 458 791	
Rachat de parts rachetables	(4 967 928)		(12 989 416)	
	(3 271 061)		(9 768 678)	
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	689 574		830 844	
Remboursement de capital	124 655		777 827	
Remboursement de frais de gestion	4 096		—	
	818 325		1 608 671	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 945 880		(15 514 601)	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	27 925 248		25 979 368	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 035 266	(4 137 252)
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	729	195
Perte (gain) net réalisé sur les placements	120 013	(787 808)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(5 496 511)	5 789 731
Achats de placements	(21 120 485)	(25 658 768)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	24 703 451	35 993 263
Intérêts à recevoir	—	10
Dividendes à recevoir	68 097	16 335
Autres montants à recevoir	2 558	(1 574)
Charges à payer	(11 192)	34 203
Frais de gestion à payer	861	(10 356)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	4 302 787	11 237 979
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(23 554)	(149 880)
Produit de l'émission de parts rachetables	905 113	1 759 528
Rachat de parts rachetables	(5 140 337)	(12 821 381)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(4 258 778)	(11 211 733)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(729)	(195)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	43 280	26 051
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	(11 306)	(37 357)
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	31 974	(11 306)
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	83 853	46 414
Dividendes reçus	1 149 637	1 466 987

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Actions				
Biens de consommation discrétionnaire				
Médias				
Corus Entertainment Inc.	26 600	350 056	335 160	
Shaw Communications Inc.	47 600	1 250 923	1 282 344	
Total Biens de consommation discrétionnaire		1 600 979	1 617 504	5,8
Services financiers				
Banques				
Banque de Montréal	11 400	1 106 165	1 100 898	
Banque de Nouvelle-Écosse	27 125	1 753 068	2 027 865	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 475	633 945	818 961	
Banque Royale du Canada	24 175	1 785 064	2 196 782	
Banque Toronto-Dominion	8 725	482 435	577 770	
		5 760 677	6 722 276	24,1
Assurances				
Société Financière Manuvie	38 700	704 007	925 317	
Corporation Financière Power	17 756	627 667	595 891	2,1
		1 331 674	1 521 208	5,4
Total Services financiers		7 092 351	8 243 484	29,5
Industries				
Biens d'équipements				
Groupe WSP Global Inc.	12 560	347 221	561 306	
Total Industries		347 221	561 306	2,0
Énergie				
Enbridge Inc.	41 500	2 153 019	2 344 749	
Keyera Corp.	17 600	709 503	712 096	
Pembina Pipeline Corp.	38 699	1 535 897	1 623 810	
Peyto Exploration & Development Corp.	20 822	538 521	691 499	
TransCanada Corp.	37 705	1 843 683	2 282 661	
Vermilion Energy Inc.	11 934	642 798	674 152	
Total Énergie		7 423 421	8 328 967	29,9
Matières premières				
Agrium Inc.	2 715	319 905	366 416	
Chemtrade Logistics Income Fund	23 400	467 439	443 196	
Total Matières premières		787 344	809 612	2,9
Immobilier				
Brookfield Property Partners LP	36 200	1 099 273	1 061 746	
Canadian Apartment Properties REIT	22 575	600 139	708 178	
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	25 300	446 742	480 700	
Northview Apartment Real Estate Investment Trust	14 984	302 408	300 729	
Fonds de placement immobilier Riocan	37 700	1 003 426	1 003 951	
Total Immobilier		3 451 988	3 555 304	12,7
Services de télécommunications				
BCE Inc.	24 197	1 295 919	1 404 152	
Rogers Communications Inc.	13 400	683 124	693 986	
Total Services de télécommunications		1 979 043	2 098 138	7,5

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Services publics				
Algonquin Power & Utilities Corp.	49 600	564 716	564 944	
Brookfield Renewable Energy Partners LP	27 050	826 758	1 077 943	
Fortis Inc.	10 200	406 727	422 892	
Superior Plus Corp.	33 724	425 465	429 981	
Total Services publics		2 223 666	2 495 760	8,9
Total Actions		24 906 013	27 710 075	99,2
Placements indexés				
Indice ETF iShares S&P/TSX 60	6 100	135 677	138 104	
Total Placements indexés		135 677	138 104	0,5
Total des placements		25 041 690	27 848 179	99,7
Coût des transactions		(26 603)		
Autres actifs (passifs) nets			77 069	0,3
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables		25 015 087	27 925 248	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds de revenu élevé (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de fournir un revenu élevé ainsi qu'une croissance du capital modérée en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, y compris des fiducies de placement immobilier (FPI), des fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des actions à rendement élevé.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information

31 décembre 2016 et 2015

nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note II « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon l'IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	21 471	1 864	545	(5 240)	18 640
2015	40 672	14 407	1 580	(35 188)	21 471
Catégorie B					
2016	1 409 285	39 263	41 795	(213 496)	1 276 847
2015	1 540 060	45 773	71 360	(247 908)	1 409 285
Catégorie F					
2016	15 630	3 650	156	(8 263)	11 173
2015	21 606	2 701	234	(8 911)	15 630
Catégorie O					
2016	309 746	9 503	7 751	(74 832)	252 168
2015	697 399	36 455	14 194	(438 302)	309 746

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement et/ou remboursement de capital	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Effectif le 31 août 2016, le taux de distribution mensuel a été modifié d'une distribution à taux fixe correspondant à un rendement compris entre 5 % et 7 % par année à un taux variable. Les distributions annuelles ont lieu en décembre de chaque année.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Charges		
Frais de gestion	313 512	364 546
Frais de comptabilité de fonds	3 585	5 183
Coûts de transactions	5 851	3 052
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	26 723	25 862
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	747	914

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	0,72	0,61
Catégorie F	0,84	0,58

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
	11 887	14 336

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hierarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au			
	31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Actions	27 710 075	—	—	27 710 075
Placements indexés	138 104	—	—	138 104
Total de l'actif	27 848 179	—	—	27 848 179
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au			
	31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Actions	26 041 193	—	—	26 041 193
Placements indexés	13 454	—	—	13 454
Total de l'actif	26 054 647	—	—	26 054 647

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Indices de référence			
Indice composé à dividendes élevés S&P TSX (\$ CA)	+/-10	+/-2 714 000	+/-2 534 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	5,8	5,4
Services financiers	29,5	26,0
Industries	2,0	5,3
Énergie	29,9	29,4
Matières premières	2,9	4,8
Immobilier	12,7	9,1
Services de télécommunications	7,5	8,9
Services publics	8,9	11,3
Placements indexés	0,5	0,1
Autres actifs (passifs) nets	0,3	(0,3)
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

Fiera Capital Fonds de revenu élevé

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	<u>Pertes en capital</u>	<u>Pertes autres qu'en capital</u>	
	Montants \$	Montants \$	Année d'expiration
31 décembre 2016	3 035 518	—	—

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Prêts en cours	6 863 190	8 811 747
Montant de la garantie	7 206 357	9 252 339
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	8 899	18 591
Charges de prêts de titres	3 560	7 436
Revenus nets de prêts de titres	5 339	11 155
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	67	317
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	5 272	10 838
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	444 459 476	419 136 510
Trésorerie	—	234 674
Montants à recevoir sur la vente de placements	3 730 505	1 517 702
Montants à recevoir sur la vente de parts	173 803	46 975
Intérêts à recevoir	96	1 066
Dividendes à recevoir	851 453	813 235
Autres montants à recevoir	67 059	23 702
Total de l'actif	449 282 392	421 773 864
Passif		
Passifs courants		
Dette bancaire	25 400	—
Montants à payer pour les parts rachetées	949 515	467 141
Achats de placements à payer	5 957 243	424 494
Frais de gestion à payer	note 6 417 357	418 700
Charges à payer	note 6 149 572	166 180
Total du passif	7 499 087	1 476 515
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	441 783 305	420 297 349
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	3 384 786	3 192 309
Catégorie AV	47 588	46 818
Catégorie B	349 368 788	340 034 932
Catégorie F	8 670 432	6 259 508
Catégorie FV	678 304	249 399
Catégorie O	79 633 407	70 514 383
	441 783 305	420 297 349
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	note 4	
Catégorie A	31 822	30 352
Catégorie AV	415	414
Catégorie B	3 013 547	2 990 818
Catégorie F	72 620	53 582
Catégorie FV	5 647	2 126
Catégorie O	607 689	554 650
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	106,37	105,18
Catégorie AV	114,78	113,16
Catégorie B	115,93	113,69
Catégorie F	119,39	116,82
Catégorie FV	120,12	117,33
Catégorie O	131,04	127,13

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	542 570	197 445
Revenus de prêts de titres	note 11 667 519	277 969
Dividendes	6 077 804	5 966 049
Gain (perte) de change sur la trésorerie	4 475	(57 529)
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	51 549 262	28 774 954
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	748 297	(26 083 872)
Autres revenus	2 302	—
Total des revenus (pertes)	59 592 229	9 075 016
Charges		
Frais de gestion	note 5 note 6 5 001 725	5 334 384
Droits de garde	27 834	38 920
Honoraires d'audit	14 554	16 927
Frais juridiques	13 915	7 956
Frais de communication aux porteurs de parts	283 703	478 262
Droits de dépôt	22 331	34 462
Frais de comptabilité de fonds	note 6 47 029	66 640
Frais du comité d'examen indépendant	8 646	8 332
Retenues d'impôts	118 640	41 616
Coûts de transactions	note 6, 7 1 339 312	634 624
Frais d'évaluation de fonds	56 155	72 887
Total des charges	6 933 844	6 735 010
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52 658 385	2 340 006
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	340 344	(69 166)
Catégorie AV	5 641	(2 383)
Catégorie B	41 406 155	1 347 456
Catégorie F	922 639	(35 332)
Catégorie FV	58 901	(13 602)
Catégorie O	9 924 705	1 113 033
	52 658 385	2 340 006
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	29 351	29 007
Catégorie AV	414	357
Catégorie B	2 879 373	3 037 162
Catégorie F	58 457	48 791
Catégorie FV	4 096	1 238
Catégorie O	553 333	595 239
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	11,60	(2,38)
Catégorie AV	13,63	(6,68)
Catégorie B	14,38	0,44
Catégorie F	15,78	(0,72)
Catégorie FV	14,38	(10,99)
Catégorie O	17,94	1,87

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie A		Catégorie AV	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	3 192 309	2 934 456	46 818	932
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	340 344	(69 166)	5 641	(2 383)
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	471 179	890 048	—	56 930
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	316 667	106 629	99	32
Rachat de parts rachetables	(611 557)	(563 365)	—	(7 038)
	176 289	433 312	99	49 924
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Gains en capital nets	322 184	104 067	4 970	1 655
Remboursement de frais de gestion	1 972	2 226	—	—
	324 156	106 293	4 970	1 655
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	192 477	257 853	770	45 886
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	3 384 786	3 192 309	47 588	46 818

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie B		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	340 034 932	374 463 196	6 259 508	5 690 975
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	41 406 155	1 347 456	922 639	(35 332)
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	5 332 238	6 664 335	2 693 723	2 126 520
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	32 493 353	11 425 607	751 304	196 987
Rachat de parts rachetables	(36 641 987)	(42 211 783)	(1 126 022)	(1 507 276)
	1 183 604	(24 121 841)	2 319 005	816 231
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	—	4 195	—
Gains en capital nets	33 255 740	11 653 879	826 358	212 186
Remboursement de frais de gestion	163	—	167	180
	33 255 903	11 653 879	830 720	212 366
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 333 856	(34 428 264)	2 410 924	568 533
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	349 368 788	340 034 932	8 670 432	6 259 508

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie FV		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	249 399	936	70 514 383	76 945 826
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	58 901	(13 602)	9 924 705	1 113 033
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	550 024	270 820	9 893 724	9 433 750
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	7 744	32	7 764 546	2 311 211
Rachat de parts rachetables	(107 194)	—	(10 698 263)	(16 860 790)
	450 574	270 852	6 960 007	(5 115 829)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	888	—	243 082	—
Gains en capital nets	79 682	8 787	7 522 606	2 428 647
	80 570	8 787	7 765 688	2 428 647
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	428 905	248 463	9 119 024	(6 431 443)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	678 304	249 399	79 633 407	70 514 383

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	Total	
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	420 297 349	460 036 321
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52 658 385	2 340 006
Transactions sur parts rachetables	note 4	
Produit de l'émission de parts rachetables	18 940 888	19 442 403
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	41 333 713	14 040 498
Rachat de parts rachetables	(49 185 023)	(61 150 252)
	11 089 578	(27 667 351)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4	
Revenu net de placement	248 165	—
Gains en capital nets	42 011 540	14 409 221
Remboursement de frais de gestion	2 302	2 406
	42 262 007	14 411 627
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 485 956	(39 738 972)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	441 783 305	420 297 349

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52 658 385	2 340 006
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(4 475)	57 529
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(51 549 262)	(28 774 954)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(748 297)	26 083 872
Achats de placements	(346 923 033)	(245 304 819)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	377 217 572	287 823 891
Intérêts à recevoir	970	1 994
Dividendes à recevoir	(38 218)	(180 706)
Autres montants à recevoir	(43 357)	(323)
Charges à payer	(16 608)	31 965
Frais de gestion à payer	(1 343)	(67 179)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	30 552 334	42 011 276
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(928 294)	(371 129)
Produit de l'émission de parts rachetables	18 814 060	19 524 190
Rachat de parts rachetables	(48 702 649)	(60 914 007)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(30 816 883)	(41 760 946)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	4 475	(57 529)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(260 074)	192 801
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	234 674	41 873
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	(25 400)	234 674
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	543 540	199 439
Dividendes reçus	6 039 586	5 785 343

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Titres du marché monétaire						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	5 janvier 2017	0,417 %	2 815 000	2 814 734	2 814 734	
Bons du Trésor canadiens	9 mars 2017	0,439 %	530 000	529 560	529 560	
Total Bons du Trésor canadiens				3 344 294	3 344 294	0,8
Total Titres du marché monétaire				3 344 294	3 344 294	0,8
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Cara Operations Ltd.			91 226	2 547 027	2 276 089	
Spin Master Corp.			141 910	2 797 862	4 568 083	
Stingray Digital Group Inc.			401 028	2 752 098	3 492 954	
				8 096 987	10 337 126	2,3
Médias						
DHX Media Ltd.			1 053 898	5 065 866	7 429 981	
Pages Jaunes Ltée			285 310	5 902 695	5 047 134	
				10 968 561	12 477 115	2,8
Commerce de détail						
Aritzia Inc.			508 491	8 628 771	8 898 593	
Sleep Country Canada Holdings Inc.			53 100	1 539 741	1 528 218	
				10 168 512	10 426 811	2,4
Total Biens de consommation discrétionnaire				29 234 060	33 241 052	7,5
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
AGT Food & Ingredients Inc.			295 075	8 891 238	10 811 548	
Clearwater Seafoods Inc.			761 236	7 682 541	8 868 399	
Total Biens de consommation de base				16 573 779	19 679 947	4,4
Services financiers						
Banques						
Banque Canadienne de l'Ouest			370 919	10 373 786	11 253 682	
Equitable Group Inc.			292 431	17 336 597	17 680 378	
				27 710 383	28 934 060	6,5
Services financiers diversifiés						
Acasta Enterprises Inc., actions à droit de vote restreint de catégorie A			507 364	5 022 904	5 159 892	
Acasta Enterprises Inc., actions à droit de vote restreint de catégorie B			368 000	3 680 000	3 742 560	
Acasta Enterprises Inc., bons de souscription (8 septembre 2020)			320 000	64 000	416 000	
Diversified Royalty Corp.			463 414	1 136 914	1 190 974	
				9 903 818	10 509 426	2,4
Total Services financiers				37 614 201	39 443 486	8,9
Soins de santé						
Matériel et services de soins de santé						
CRH Medical Corp.			333 200	2 315 196	2 389 044	0,5
Produits pharmaceutiques, biotechnologie						
Knight Therapeutics Inc.			676 681	3 372 666	7 267 554	1,7
Total Soins de santé				5 687 862	9 656 598	2,2

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Industries				
Biens d'équipements				
Groupe Aecon Inc.	347 300	5 188 690	5 296 325	
AG Growth International Inc.	107 326	4 295 908	5 636 762	
Badger Daylighting Ltd.	612 491	14 884 330	19 660 961	
DIRTT Environmental Solutions	1 373 363	5 828 093	8 610 986	
Lumenpulse Inc.	408 027	6 982 498	7 548 500	
New Flyer Industries Inc.	142 738	1 764 445	5 829 420	
Richelieu Hardware Ltd.	200 256	2 488 230	5 118 543	
Métaux Russel Inc.	181 352	4 924 063	4 638 984	
Savaria Corp.	241 787	1 312 076	2 628 225	
		47 668 333	64 968 706	14,7
Services commerciaux et fournitures				
Boyd Group Income Fund	162 129	4 174 378	13 871 757	3,2
Transport				
Cargojet Inc.	195 779	6 015 126	8 954 931	2,0
Total Industries		57 857 837	87 795 394	19,9
Technologies de l'information				
Logiciel et services				
DealNet Capital Corp.	5 089 114	2 755 862	2 951 686	
Enghouse Systems Ltd.	128 440	4 516 032	7 184 934	
Solium Capital Inc.	392 743	2 749 665	3 314 751	
Sylogist Ltd.	426 680	4 077 164	4 433 205	
Total Technologies de l'information		14 098 723	17 884 576	4,0
Énergie				
Bonterra Energy Corp.	574 591	15 223 343	16 714 852	
Canadian Energy Services & Technology Corp.	424 100	3 114 370	3 248 606	
Canyon Services Group Inc.	740 910	5 085 028	5 208 597	
Crew Energy Inc.	732 000	5 224 552	5 497 320	
Enerflex Ltd.	345 600	5 512 627	5 892 480	
Gibson Energy Inc.	302 000	5 146 166	5 731 960	
Gran Tierra Energy Inc.	1 023 616	4 135 768	4 155 881	
NuVista Energy Ltd.	603 600	4 347 574	4 188 984	
Painted Pony Petroleum Ltd.	778 800	5 844 161	7 180 536	
Parex Resources Inc.	364 146	3 912 908	6 154 067	
Spartan Energy Corp.	3 787 099	10 406 757	12 611 040	
Surge Energy Inc.	582 250	1 850 821	1 927 248	
Tamarack Valley Energy Ltd.	2 272 819	9 516 185	7 863 954	
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	5 565 125	8 098 042	8 848 549	
TORC Oil & Gas Ltd.	2 325 935	18 592 010	19 235 482	
Total Énergie		106 010 312	114 459 556	25,9
Matières premières				
Asanko Gold Inc.	3 668 902	14 633 489	15 115 876	
Capstone Mining Corp.	1 035 750	1 319 850	1 305 045	
Endeavour Mining Corp.	98 693	2 287 041	1 979 782	
Interfor Corp.	548 046	6 901 556	8 237 131	
Intertape Polymer Group Inc.	267 100	6 550 539	6 725 578	
Osisko Mining Inc.	379 733	961 924	926 549	
SEMAFO Inc.	2 458 017	12 946 824	10 864 435	
Stella-Jones Inc.	206 367	4 578 884	8 993 474	
Winpak Ltd.	76 870	2 150 149	3 491 435	
Total Matières premières		52 330 256	57 639 305	13,1

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Immobilier				
Altus Group Ltd.	253 600	5 123 468	7 851 456	
Colliers International Group Inc.	75 243	1 269 309	3 723 776	
FirstService Corp.	59 256	808 722	3 776 977	
InterRent REIT	1 133 518	6 405 032	8 456 044	
Killam Apartment Real Estate Investment Trust	723 000	7 836 506	8 632 620	
Melcor Developments Ltd.	109 196	828 105	1 583 342	
Tricon Capital Group Inc.	1 770 986	13 349 471	16 753 528	
Total Immobilier		35 620 613	50 777 743	11,5
Services publics				
Boralex Inc., catégorie A	347 062	4 530 895	6 646 237	
Crius Energy Trust	461 600	3 378 568	3 891 288	
Total Services publics		7 909 463	10 537 525	2,4
Total Actions		362 937 106	441 115 182	99,8
Total des placements		366 281 400	444 459 476	
Coût des transactions		(789 198)		
Autres actifs (passifs) nets			(2 676 171)	(0,6)
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables		365 492 202	441 783 305	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation canadiens émis par des sociétés canadiennes et privilégie de façon importante les actions de sociétés à petite ou à moyenne capitalisation.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note II « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie F et FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, AV, B, F et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	30 352	4 335	3 018	(5 883)	31 822
2015	26 770	7 728	1 019	(5 165)	30 352
Catégorie AV*					
2016	414	—	1	—	415
2015	8	462	—	(56)	414
Catégorie B					
2016	2 990 818	44 579	284 275	(306 125)	3 013 547
2015	3 183 860	54 423	101 170	(348 635)	2 990 818
Catégorie F					
2016	53 582	21 645	6 382	(8 989)	72 620
2015	47 228	16 732	1 698	(12 076)	53 582
Catégorie FV*					
2016	2 126	4 345	65	(889)	5 647
2015	8	2 118	—	—	2 126
Catégorie O					
2016	554 650	73 698	60 053	(80 712)	607 689
2015	593 358	68 825	18 309	(125 842)	554 650

* En date du 10 mars 2017, les catégories AV et FV sont fermés pour tout nouvel investissement.

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Charges		
Frais de gestion	5 001 725	5 334 384
Frais de comptabilité de fonds	47 029	66 640
Coûts de transactions	93 490	35 431
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	417 357	418 700
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	12 128	12 713

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	0,09	0,08
Catégorie AV	2,19	1,99
Catégorie F	0,02	0,03
Catégorie FV	0,16	0,38

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
	323 885	109 360

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hierarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	3 344 294	—	—	3 344 294
Actions	437 372 622	3 742 560	—	441 115 182
Total de l'actif	440 716 916	3 742 560	—	444 459 476

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	3 533 221	—	—	3 533 221
Actions	415 603 289	—	—	415 603 289
Total de l'actif	419 136 510	—	—	419 136 510

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Indices de référence			
Indice des titres à petite capitalisation S&P TSX	+/-10	+/-31 119 000	+/-27 626 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	0,8	0,8
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	7,5	8,0
Biens de consommation de base	4,4	6,2
Services financiers	8,9	6,7
Soins de santé	2,2	4,0
Industries	19,9	24,7
Technologies de l'information	4,0	10,6
Énergie	25,9	8,8
Matières premières	13,1	12,4
Immobilier	11,5	14,4
Services publics	2,4	3,1
Autres actifs (passifs) nets	(0,6)	0,3
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Prêts en cours	131 024 490	95 375 649
Montant de la garantie	137 575 732	100 144 447
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	1 112 531	463 281
Charges de prêts de titres	445 012	185 312
Revenus nets de prêts de titres	667 519	277 969
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	118 640	41 616
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	548 879	236 353
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	218 895 206	170 901 469
Trésorerie	21 126	112 355
Montants à recevoir sur la vente de parts	540 217	235 277
Intérêts à recevoir	86	308
Dividendes à recevoir	101 950	62 119
Autres montants à recevoir	292 334	99 388
Total de l'actif	219 850 919	171 410 916
Passif		
Passifs courants		
Contrats de change à terme à la juste valeur	470	—
Montants à payer pour les parts rachetées	142 539	330 827
Achats de placements à payer	—	509 905
Frais de gestion à payer	note 6 148 731	143 989
Charges à payer	note 6 120 304	99 490
Total du passif	412 044	1 084 211
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	219 438 875	170 326 705
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	22 006 632	23 274 487
Catégorie AH	971	—
Catégorie AV	9 105 758	7 414 339
Catégorie AVH	973	—
Catégorie B	14 196 352	13 867 722
Catégorie F	21 269 531	25 116 056
Catégorie FH	67 236	—
Catégorie FV	64 494 750	51 893 916
Catégorie FVH	977	—
Catégorie O	88 295 695	48 760 185
	219 438 875	170 326 705
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	note 4	
Catégorie A	752 904	790 648
Catégorie AH	100	—
Catégorie AV	302 000	244 889
Catégorie AVH	100	—
Catégorie B	465 471	453 432
Catégorie F	613 443	723 623
Catégorie FH	6 908	—
Catégorie FV	1 861 182	1 497 051
Catégorie FVH	100	—
Catégorie O	2 425 818	1 341 808
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	29,23	29,44
Catégorie AH	9,71	—
Catégorie AV	30,15	30,28
Catégorie AVH	9,72	—
Catégorie B	30,50	30,58
Catégorie F	34,67	34,71
Catégorie FH	9,73	—
Catégorie FV	34,65	34,66
Catégorie FVH	9,75	—
Catégorie O	36,40	36,34

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	7 574	11 138
Revenus de prêts de titres	note 11 29 722	11 267
Dividendes	4 945 571	2 723 223
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(41 084)	(68 147)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	2 357 665	1 850 306
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	810	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(645 971)	19 295 995
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme	(470)	—
Autres revenus	8 049	—
Total des revenus (pertes)	6 661 866	23 823 782
Charges		
Frais de gestion	note 5 note 6 1 777 208	1 271 231
Droits de garde	49 748	32 291
Honoraires d'audit	17 501	17 521
Frais juridiques	19 556	13 578
Frais de communication aux porteurs de parts	206 519	171 892
Droits de dépôt	53 232	50 936
Frais de comptabilité de fonds	note 6 25 732	15 661
Frais du comité d'examen indépendant	10 397	8 305
Retenues d'impôts	533 610	423 228
Coûts de transactions	note 7 98 006	100 280
Frais d'évaluation de fonds	64 588	44 283
Total des charges	2 856 097	2 149 206
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 805 769	21 674 576
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	(107 749)	2 804 578
Catégorie AH*	(29)	—
Catégorie AV	44 336	616 260
Catégorie AVH*	(28)	—
Catégorie B	29 914	2 040 199
Catégorie F	18 566	3 889 916
Catégorie FH*	236	—
Catégorie FV	1 264 299	4 210 486
Catégorie FVH*	(23)	—
Catégorie O	2 556 247	8 113 137
	3 805 769	21 674 576
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	786 366	664 130
Catégorie AH*	100	—
Catégorie AV	271 864	172 512
Catégorie AVH*	100	—
Catégorie B	459 236	429 045
Catégorie F	674 184	641 192
Catégorie FH*	2 694	—
Catégorie FV	1 774 111	820 813
Catégorie FVH*	100	—
Catégorie O	1 989 688	1 232 465
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	(0,14)	4,22
Catégorie AH*	(0,29)	—
Catégorie AV	0,16	3,57
Catégorie AVH*	(0,28)	—
Catégorie B	0,07	4,76
Catégorie F	0,03	6,07
Catégorie FH*	0,09	—
Catégorie FV	0,71	5,13
Catégorie FVH*	(0,23)	—
Catégorie O	1,28	6,58

* Les catégories AH, AVH, FH et FVH ont été lancées le 23 août 2016.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 Catégorie A \$	2015 \$	2016 Catégorie AH* \$	2015 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	23 274 487	12 136 882	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(107 749)	2 804 578	(29)	—
Transactions sur parts rachetables				
	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	4 320 390	12 257 029	1 000	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	38 557	14 074	—	—
Rachat de parts rachetables	(5 481 642)	(3 923 709)	—	—
	(1 122 695)	8 347 394	1 000	—
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
	note 4			
Revenu net de placement	29 825	—	—	—
Remboursement de frais de gestion	7 586	14 367	—	—
	37 411	14 367	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 267 855)	11 137 605	971	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	22 006 632	23 274 487	971	—
	2016 Catégorie AV \$	2015 \$	2016 Catégorie AVH* \$	2015 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	7 414 339	1 240 019	—	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	44 336	616 260	(28)	—
Transactions sur parts rachetables				
	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	3 432 405	6 600 135	1 001	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	30 792	11 705	—	—
Rachat de parts rachetables	(1 782 368)	(1 040 334)	—	—
	1 680 829	5 571 506	1 001	—
Distributions aux porteurs de parts rachetables				
	note 4			
Revenu net de placement	33 746	13 446	—	—
	33 746	13 446	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 691 419	6 174 320	973	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	9 105 758	7 414 339	973	—

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie B		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	13 867 722	9 187 677	25 116 056	23 964 580
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	29 914	2 040 199	18 566	3 889 916
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	2 046 136	4 510 491	5 851 297	15 477 172
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	94 489	34 435	115 700	14 156
Rachat de parts rachetables	(1 767 698)	(1 893 762)	(9 682 226)	(18 215 866)
	372 927	2 651 164	(3 715 229)	(2 724 538)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	73 925	11 318	149 685	—
Remboursement de frais de gestion	286	—	177	13 902
	74 211	11 318	149 862	13 902
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	328 630	4 680 045	(3 846 525)	1 151 476
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	14 196 352	13 867 722	21 269 531	25 116 056
	2016	2015	2016	2015
	Catégorie FH*		Catégorie FV	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	—	—	51 893 916	3 403 865
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	236	—	1 264 299	4 210 486
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	67 000	—	23 009 278	47 457 360
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	242	—	625 836	153 342
Rachat de parts rachetables	—	—	(11 605 312)	(3 156 516)
	67 242	—	12 029 802	44 454 186
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	242	—	693 267	174 621
	242	—	693 267	174 621
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	67 236	—	12 600 834	48 490 051
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	67 236	—	64 494 750	51 893 916
	2016	2015	2016	2015
	Catégorie FVH*		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	—	—	48 760 185	38 033 244
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(23)	—	2 556 247	8 113 137
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 000	—	54 398 108	34 425 847
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	3	—	1 318 795	377 834
Rachat de parts rachetables	—	—	(17 408 387)	(31 806 880)
	1 003	—	38 308 516	2 996 801
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	3	—	1 329 253	382 997
	3	—	1 329 253	382 997
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	977	—	39 535 510	10 726 941
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	977	—	88 295 695	48 760 185

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	Total	
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	170 326 705	87 966 267
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 805 769	21 674 576
Transactions sur parts rachetables	note 4	
Produit de l'émission de parts rachetables	93 127 615	120 728 034
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 224 414	605 546
Rachat de parts rachetables	(47 727 633)	(60 037 067)
	47 624 396	61 296 513
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4	
Revenu net de placement	2 309 946	582 382
Remboursement de frais de gestion	8 049	28 269
	2 317 995	610 651
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	49 112 170	82 360 438
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	219 438 875	170 326 705

* Les catégories AH, AVH, FH et FVH ont été lancées le 23 août 2016.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 805 769	21 674 576
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	41 084	68 147
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(2 357 665)	(1 850 306)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats de change à terme	(810)	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	645 971	(19 295 995)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change à terme	470	—
Achats de placements	(104 397 782)	(100 861 135)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	57 606 644	39 132 292
Intérêts à recevoir	222	(120)
Dividendes à recevoir	(39 831)	22 132
Autres montants à recevoir	(192 946)	2 876
Charges à payer	20 814	23 648
Frais de gestion à payer	4 742	65 824
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(44 863 318)	(61 018 061)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(93 581)	(5 105)
Produit de l'émission de parts rachetables	92 822 675	120 783 814
Rachat de parts rachetables	(47 915 921)	(59 950 803)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	44 813 173	60 827 906
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(41 084)	(68 147)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(91 229)	(258 302)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	1 12 355	370 657
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	21 126	1 12 355
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	7 796	11 018
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	4 372 233	2 322 163

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Titres du marché monétaire						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	9 mars 2017	0,458 %	615 000	614 380	614 380	
Total Bons du Trésor canadiens				614 380	614 380	0,3
Total Titres du marché monétaire				614 380	614 380	0,3
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Cie Financière Richemont SA			43 394	4 150 513	3 862 041	
InterContinental Hotels Group PLC			105 237	5 693 900	6 344 180	
NIKE Inc., catégorie B			76 210	4 066 968	5 194 929	
				13 911 381	15 401 150	7,0
Commerce de détail						
AutoZone Inc.			5 521	5 172 141	5 847 590	
TJX Cos Inc.			68 297	5 102 526	6 881 174	
Tractor Supply Co.			49 135	4 768 733	4 995 339	
				15 043 400	17 724 103	8,1
Total Biens de consommation discrétionnaire				28 954 781	33 125 253	15,1
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
Diageo PLC			158 258	5 341 271	5 533 405	
Nestlé SA			77 445	6 853 103	7 464 812	
PepsiCo Inc.			36 240	5 179 674	5 085 011	
Unilever NV			125 324	6 632 282	6 933 884	
				24 006 330	25 017 112	11,4
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			57 823	4 600 826	5 074 478	
Hengan International Group Co. Ltd.			227 045	2 728 413	2 236 531	
				7 329 239	7 311 009	3,3
Total Biens de consommation de base				31 335 569	32 328 121	14,7
Services financiers						
Banques						
Australia & New Zealand Banking Group Ltd.			120 862	3 493 893	3 570 229	
HDFC Bank Ltd.			195 718	4 843 985	4 882 770	
Svenska Handelsbanken AB			305 165	5 198 931	5 703 092	
US BanCorp.			98 058	4 645 171	6 755 229	
				18 181 980	20 911 320	9,5
Services financiers diversifiés						
Moody's Corp.			72 999	7 515 041	9 228 646	
MSCI Inc., catégorie A			51 947	3 606 998	5 488 124	
				11 122 039	14 716 770	6,7
Total Services financiers				29 304 019	35 628 090	16,2
Soins de santé						
Matériel et services de soins de santé						
Becton Dickinson and Co.			37 825	5 712 266	8 397 609	
Varian Medical Systems Inc.			34 354	3 303 909	4 136 228	
				9 016 175	12 533 837	5,7

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie					
Johnson & Johnson		63 879	7 822 716	9 869 516	
Mettler-Toledo International Inc.		7 527	3 235 460	4 225 004	
Novartis AG		52 391	5 232 905	5 122 479	
Roche Holding AG		17 958	5 587 001	5 511 540	
			21 878 082	24 728 539	11,3
Total Soins de santé			30 894 257	37 262 376	17,0
Industries					
Biens d'équipements					
3M Co.		29 981	5 264 291	7 179 631	
FANUC Corp.		18 700	3 816 398	4 260 438	
Geberit AG		8 174	3 236 029	4 402 637	
Graco Inc.		44 453	3 770 776	4 953 331	
Middleby Corp.		22 256	2 424 230	3 844 538	
Rotork PLC		417 583	1 791 933	1 669 031	
Schindler Holding AG		25 342	4 609 932	6 005 546	
Spirax-Sarco Engineering PLC		44 802	2 533 869	3 106 228	
United Technologies Corp.		39 194	4 822 277	5 761 783	
Total Industries			32 269 735	41 183 163	18,8
Technologies de l'information					
Semi-conducteurs et matériel					
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE		123 680	2 960 595	4 768 533	
			2 960 595	4 768 533	2,2
Logiciel et services					
Intertek Group PLC		107 050	5 580 513	6 174 972	
MasterCard Inc., catégorie A		53 333	5 024 965	7 384 712	
Oracle Corp.		107 456	5 036 935	5 540 826	
			15 642 413	19 100 510	8,7
Matériel et équipement technologique					
Keyence Corp.		9 430	5 133 012	8 695 702	3,9
Total Technologies de l'information			23 736 020	32 564 745	14,8
Matières premières					
Sherwin-Williams Co.		17 173	5 361 206	6 189 078	
Total Matières premières			5 361 206	6 189 078	2,8
Total Actions			181 855 587	218 280 826	99,4
Contrats de change à terme					
Contrats de change à terme – position vendeur					
Achat CAD 611 Vente USD 458 @ 1,33356	15 mars 2017			(3)	
Achat CAD 611 Vente USD 458 @ 1,33356	15 mars 2017			(3)	
Achat CAD 611 Vente USD 458 @ 1,33356	15 mars 2017			(3)	
Achat CAD 38,395 Vente USD 29,000 @ 1,32397	15 mars 2017			(458)	
Achat CAD 611 Vente USD 458 @ 1,33356	15 mars 2017			(3)	
Total Contrats de change à terme – position vendeur				(470)	—
Total Contrats de change à terme				(470)	—
Total des placements			182 469 967	218 895 206	
Coût des transactions			(227 072)		
Autres actifs (passifs) nets				544 139	0,3
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables			182 242 895	219 438 875	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation étrangers, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par régions et par secteurs, investi principalement sur les marchés américains et internationaux.

Les catégories AH, AVH, FH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiduciaires de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon l'IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A, AH et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et AVH sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie F, FH, FV et FVH sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, AH, AV, AVH, B, F, FH, FV et FVH peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	790 648	153 589	1 363	(192 696)	752 904
2015	490 807	440 833	506	(141 498)	790 648
Catégorie AH					
2016	—	100	—	—	100
Catégorie AV*					
2016	244 889	116 691	1 062	(60 642)	302 000
2015	48 958	232 099	418	(36 586)	244 889
Catégorie AVH*					
2016	—	100	—	—	100
Catégorie B					
2016	453 432	68 437	3 196	(59 594)	465 471
2015	360 334	158 523	1 156	(66 581)	453 432
Catégorie F					
2016	723 623	175 899	3 479	(289 558)	613 443
2015	831 033	472 386	433	(580 229)	723 623
Catégorie FH					
2016	—	6 883	25	—	6 908
Catégorie FV*					
2016	1 497 051	688 488	18 766	(343 123)	1 861 182
2015	118 177	1 470 902	4 724	(96 752)	1 497 051
Catégorie FVH*					
2016	—	100	—	—	100
Catégorie O					
2016	1 341 808	1 530 895	37 458	(484 343)	2 425 818
2015	1 266 306	1 026 366	11 149	(962 013)	1 341 808

* En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH sont fermés pour tout nouvel investissement.

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Catégorie A	2,25	2,25
Catégorie AH	2,27	—
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie AVH	1,77	—
Catégorie B	1,50	1,50
Catégorie F	1,25	1,25
Catégorie FH	1,27	—
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie FVH	0,77	—
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Charges		
Frais de gestion	1 777 208	1 271 231
Frais de comptabilité de fonds	25 732	15 661
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	148 731	143 989
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	5 812	4 166

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	0,01	0,01
Catégorie AH	100,00	—
Catégorie AV	0,01	0,02
Catégorie AVH	100,00	—
Catégorie FH	1,45	—
Catégorie FVH	100,00	—

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
	5 304	5 361

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au			
	31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	614 380	—	—	614 380
Actions	218 280 826	—	—	218 280 826
Total de l'actif	218 895 206	—	—	218 895 206
Passif				
Contrats de change à terme	—	(470)	—	(470)
Total du passif	—	(470)	—	(470)

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au			
	31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	3 163 730	—	—	3 163 730
Actions	166 149 440	1 588 299	—	167 737 739
Total de l'actif	169 313 170	1 588 299	—	170 901 469

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds. Les risques présentés dans les tableaux suivants, le cas échéant, représentent le risque global du Fonds et pourraient être différents pour chaque catégorie résultant de la stratégie de couverture de la catégorie.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

Au 31 décembre 2016				
Devise	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$
Dollar australien	3 610 468	—	3 610 468	+/- 181 000
Livre sterling	22 827 816	—	22 827 816	+/- 1 141 000
Euro	6 948 562	—	6 948 562	+/- 347 000
Dollar de Hong Kong	2 236 531	—	2 236 531	+/- 112 000
Roupie de l'Inde	4 882 770	—	4 882 770	+/- 244 000
Yen japonais	12 956 140	—	12 956 140	+/- 648 000
Couronne suédoise	5 703 092	—	5 703 092	+/- 285 000
Franc suisse	32 577 196	—	32 577 196	+/- 1 629 000
Dollar américain	126 911 587	39 505	126 872 082	+/- 6 344 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			218 280 825	
Éléments monétaires			333 832	

Au 31 décembre 2015				
Devise	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$
Dollar australien	3 996 948	—	3 996 948	+/- 200 000
Livre sterling	17 625 888	—	17 625 888	+/- 881 000
Euro	8 046 536	—	8 046 536	+/- 402 000
Dollar de Hong Kong	2 586 507	—	2 586 507	+/- 129 000
Roupie de l'Inde	3 844 683	—	3 844 683	+/- 192 000
Yen japonais	9 125 542	—	9 125 542	+/- 456 000
Couronne suédoise	4 500 504	—	4 500 504	+/- 225 000
Franc suisse	24 435 680	—	24 435 680	+/- 1 222 000
Dollar américain	93 764 532	509 905	93 254 627	+/- 4 663 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			167 737 738	
Éléments monétaires			(320 823)	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
	Variation du prix %	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$	
Indices de référence				
Indice MSCI Monde	+/- 10	+/- 18 048 000	+/- 15 944 000	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	0,3	1,9
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	15,1	15,2
Biens de consommation de base	14,7	11,7
Services financiers	16,2	20,3
Soins de santé	17,0	15,8
Industries	18,8	17,0
Technologies de l'information	14,8	14,1
Matières premières	2,8	4,3
Autres actifs (passifs) nets	0,3	(0,3)
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucun investissement significatif dans des titres à revenu fixe ou dans des titres de marché monétaire. Cependant, le Fonds est exposé au risque de crédit résultant d'instruments financiers dérivés.

Instruments financiers dérivés	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Les contreparties aux instruments financiers dérivés, le cas échéant, ont une notation de crédit égale ou supérieure à :	A	s.o.

d) **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	<u>Pertes en capital</u>	<u>Pertes autres qu'en capital</u>	
	Montants	Montants	Année
	\$	\$	d'expiration
31 décembre 2016	31 670 219	—	—

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Prêts en cours	17 183 790	6 592 259
Montant de la garantie	18 042 990	6 921 880
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	49 536	17 599
Charges de prêts de titres	19 814	6 332
Revenus nets de prêts de titres	29 722	11 267
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	103	36
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	29 619	11 231
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	36,0 %

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	33 911 809	28 265 992
Contrats de change à terme à la juste valeur	5 076	—
Contrats d'options à la juste valeur	196 495	217 346
Trésorerie	222 533	94 160
Montants à recevoir du gestionnaire	34 530	220 646
Montants à recevoir sur la vente de placements	—	26 465
Montants à recevoir sur la vente de parts	64 783	41 102
Marges à recevoir	9 588	7 061
Intérêts à recevoir	5 100	2 734
Dividendes à recevoir	12 192	6 002
Autres montants à recevoir	66 760	13 452
Total de l'actif	34 528 866	28 894 960
Passif		
Passifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1 988 100	1 993 360
Contrats de change à terme à la juste valeur	127 229	—
Contrats d'options à la juste valeur	33 652	25 217
Montants à payer pour les parts rachetées	12 771	800
Achats de placements à payer	—	143 619
Frais de gestion à payer	40 653	36 465
Charges à payer	90 777	103 711
Total du passif	2 293 182	2 303 172
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	32 235 684	26 591 788
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	6 321 422	6 568 063
Catégorie AV	6 215 668	5 227 674
Catégorie B	1 102 625	1 309 366
Catégorie F	6 522 286	6 041 995
Catégorie FV	11 965 802	7 350 882
Catégorie O	107 881	93 808
	32 235 684	26 591 788
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	note 4	
Catégorie A	527 350	537 221
Catégorie AV	512 546	425 042
Catégorie B	90 340	106 069
Catégorie F	531 449	488 154
Catégorie FV	963 196	590 050
Catégorie O	8 521	7 451
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	11,99	12,23
Catégorie AV	12,13	12,30
Catégorie B	12,21	12,34
Catégorie F	12,27	12,38
Catégorie FV	12,42	12,46
Catégorie O	12,66	12,59

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	9 392	3 604
Dividendes	816 573	270 723
Gain (perte) de change sur la trésorerie	8 385	(41 960)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	154 321	250 699
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	113 967	—
Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options	(160 311)	74 302
Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	(83 921)	(241 609)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	313 022	1 698 783
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme	(122 153)	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options	(181 415)	(12 587)
Autres revenus	926	—
Total des revenus (pertes)	868 786	2 001 955
Charges		
Frais de gestion	note 5 531 253	231 795
Droits de garde	note 6 19 321	37 805
Honoraires d'audit	note 6 16 678	16 429
Frais juridiques	6 391	13 300
Frais de communication aux porteurs de parts	24 150	32 457
Dividendes sur les titres vendus à découvert	—	5 959
Intérêts sur les titres vendus à découvert	8 160	1 864
Droits de dépôt	24 843	34 227
Frais de comptabilité de fonds	note 6 4 146	1 254
Frais du comité d'examen indépendant	9 908	4 028
Charge d'intérêts	2 515	2 127
Retenues d'impôts	88 233	37 075
Coûts de transactions	note 6, 7 17 771	34 809
Frais d'évaluation de fonds	94 101	112 428
Total des charges	847 470	565 557
Revenu net de placement avant abandons et absorptions	21 316	1 436 398
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	note 6 34 530	179 490
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	55 846	1 615 888
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	(85 636)	468 987
Catégorie AV	33 634	256 845
Catégorie B	(11 595)	65 903
Catégorie F	(11 294)	337 782
Catégorie FV	127 664	471 383
Catégorie O	3 073	14 988
	55 846	1 615 888
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	635 582	328 394
Catégorie AV	592 747	185 875
Catégorie B	111 601	66 771
Catégorie F	574 841	259 862
Catégorie FV	841 681	354 123
Catégorie O	8 364	7 439
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	(0,13)	1,43
Catégorie AV	0,06	1,38
Catégorie B	(0,10)	0,99
Catégorie F	(0,02)	1,30
Catégorie FV	0,15	1,33
Catégorie O	0,37	2,01

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie A		Catégorie AV	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	6 568 063	1 655 571	5 227 674	6 061
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(85 636)	468 987	33 634	256 845
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	2 789 299	5 092 338	3 461 222	4 996 690
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	—	6 973
Rachat de parts rachetables	(2 950 304)	(648 833)	(2 506 862)	(31 922)
	(161 005)	4 443 505	954 360	4 971 741
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	—	—	6 973
	—	—	—	6 973
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(246 641)	4 912 492	987 994	5 221 613
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	6 321 422	6 568 063	6 215 668	5 227 674
	2016	2015	2016	2015
	Catégorie B		Catégorie F	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 309 366	1 061	6 041 995	255 866
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(11 595)	65 903	(11 294)	337 782
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	227 720	1 472 128	3 990 119	5 698 558
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	926	1 974	—	6 697
Rachat de parts rachetables	(422 866)	(229 643)	(3 498 534)	(248 915)
	(194 220)	1 244 459	491 585	5 456 340
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	2 057	—	7 993
Remboursement de capital	926	—	—	—
	926	2 057	—	7 993
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(206 741)	1 308 305	480 291	5 786 129
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 102 625	1 309 366	6 522 286	6 041 995
	2016	2015	2016	2015
	Catégorie FV		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	7 350 882	91 883	93 808	78 820
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	127 664	471 383	3 073	14 988
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	7 344 313	9 043 226	91 000	—
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	8 991	—	271
Rachat de parts rachetables	(2 857 057)	(2 252 973)	(80 000)	—
	4 487 256	6 799 244	11 000	271
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	11 628	—	271
	—	11 628	—	271
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 614 920	7 258 999	14 073	14 988
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	11 965 802	7 350 882	107 881	93 808

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	Total	
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	26 591 788	2 089 262
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	55 846	1 615 888
Transactions sur parts rachetables	note 4	
Produit de l'émission de parts rachetables	17 903 673	26 302 940
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	926	24 906
Rachat de parts rachetables	(12 315 623)	(3 412 286)
	5 588 976	22 915 560
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4	
Revenu net de placement	—	28 922
Remboursement de capital	926	—
	926	28 922
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 643 896	24 502 526
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	32 235 684	26 591 788

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	55 846	1 615 888
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	(8 385)	41 960
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(154 321)	(250 699)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats de change à terme	(113 967)	—
Perte (gain) net réalisé sur les contrats d'options	160 311	(74 302)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	83 921	241 609
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(313 022)	(1 698 783)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change à terme	122 153	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats d'options	181 415	12 587
Achats de placements	(14 248 863)	(28 792 586)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	8 665 581	6 174 697
Marges à recevoir	(2 527)	(6 217)
Montants à recevoir du gestionnaire	186 116	(179 490)
Intérêts à recevoir	(2 366)	(2 530)
Dividendes à recevoir	(6 190)	(5 088)
Autres montants à recevoir	(53 308)	(13 187)
Charges à payer	(12 934)	69 526
Frais de gestion à payer	4 188	27 735
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	—	(271)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(5 456 352)	(22 839 151)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	—	(4 016)
Produit de l'émission de parts rachetables	17 879 992	26 315 838
Rachat de parts rachetables	(12 303 652)	(3 411 486)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	5 576 340	22 900 336
Gain (perte) de change sur la trésorerie	8 385	(41 960)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	128 373	19 225
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	94 160	74 935
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	222 533	94 160
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	7 026	1 074
Intérêts payés	10 675	4 262
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	722 150	228 560
Dividendes payés	—	5 959

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Titres du marché monétaire – position acheteur						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	27 juillet 2017	0,600 %	2 000 000	1 988 100	1 988 100	
Total Bons du Trésor canadiens				1 988 100	1 988 100	6,2
Total Titres du marché monétaire – position acheteur				1 988 100	1 988 100	6,2
Titres du marché monétaire – position vendeur						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	27 juillet 2017	0,600 %	(2 000 000)	(1 988 100)	(1 988 100)	
Total Bons du Trésor canadiens				(1 988 100)	(1 988 100)	(6,2)
Total Titres du marché monétaire – position vendeur				(1 988 100)	(1 988 100)	(6,2)
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Cie Financière Richemont SA			6 297	646 876	560 429	
InterContinental Hotels Group PLC			13 816	812 089	832 893	
NIKE Inc.			11 244	814 888	766 458	
				2 273 853	2 159 780	6,7
Commerce de détail						
AutoZone Inc.			786	764 871	832 495	
TJX Cos Inc.			9 504	861 761	957 563	
Tractor Supply Co.			6 255	693 284	635 918	
				2 319 916	2 425 976	7,5
Total Biens de consommation discrétionnaire				4 593 769	4 585 756	14,2
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
Diageo PLC			24 438	880 939	854 461	
Nestlé SA			11 130	1 073 382	1 072 805	
PepsiCo Inc.			5 725	818 325	803 303	
Unilever NV			18 631	1 050 700	1 030 810	
				3 823 346	3 761 379	11,7
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			8 772	761 898	769 820	
Hengan International Group Co Ltd.			37 053	463 665	364 996	
				1 225 563	1 134 816	3,5
Total Biens de consommation de base				5 048 909	4 896 195	15,2
Services financiers						
Banques						
Australia & New Zealand Banking Group Ltd.			16 006	469 763	472 813	
HDFC Bank Ltd.			8 975	680 801	730 344	
Svenska Handelsbanken AB, Actions A			43 805	799 707	818 652	
US Bancorp/MN			14 185	790 692	977 207	
				2 740 963	2 999 016	9,3
Services financiers diversifiés						
Moody's Corp.			10 778	1 407 660	1 362 571	
MSCI Inc.			7 762	644 070	820 044	
				2 051 730	2 182 615	6,8
Total Services financiers				4 792 693	5 181 631	16,1

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Becton Dickinson and Co.	5 885	1 115 984	1 306 542	
Varian Medical Systems Inc.	5 204	559 493	626 562	
		1 675 477	1 933 104	6,0
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie				
Johnson & Johnson	9 595	1 298 661	1 482 460	
Mettler-Toledo International Inc.	1 186	497 514	665 717	
Novartis AG	7 803	911 961	762 931	
Roche Holding AG	2 624	912 617	805 339	
		3 620 753	3 716 447	11,5
Total Soins de santé		5 296 230	5 649 551	17,5
Industries				
Biens d'équipements				
3M Co.	4 318	887 936	1 034 043	
FANUC Corp.	2 654	615 427	604 663	
Geberit AG	1 335	612 567	719 051	
Graco Inc.	6 198	588 565	690 634	
Middleby Corp/The	3 180	453 902	549 318	
Rotork PLC	39 209	160 848	156 714	
Schindler Holding AG	3 837	803 304	909 292	
Spirax-Sarco Engineering PLC	6 462	407 011	448 026	
United Technologies Corp.	5 464	738 462	803 245	
Total Industries		5 268 022	5 914 986	18,3
Technologies de l'information				
Semi-conducteurs et matériel				
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd.	19 350	563 775	746 047	
		563 775	746 047	2,3
Logiciel et services				
Intertek Group PLC	14 361	746 438	828 387	
Mastercard Inc.	8 215	967 075	1 137 484	
Oracle Corp.	15 632	805 214	806 043	
		2 518 727	2 771 914	8,6
Matériel et équipement technologique				
Keyence Corp.	1 463	972 244	1 349 079	4,2
Total Technologies de l'information		4 054 746	4 867 040	15,1
Matières premières				
Sherwin-Williams Co/The	2 299	801 929	828 550	
Total Matières premières		801 929	828 550	2,6
Total Actions		29 856 298	31 923 709	99,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Contrats de change à terme					
Contrats de change à terme – position acheteur					
Achat CAD 1,576,463 Vente GBP 948,000 @ 1,662936	18 janvier 2017			5 076	
Total Contrats de change à terme – position acheteur				5 076	—
Achat CAD 496,883 Vente EUR 356,000 @ 1,395739	18 janvier 2017			(7 072)	
Achat CAD 1,053,272 Vente JPY 93,080,000 @ 0,011316	18 janvier 2017			(17 894)	
Achat CAD 1,669,790 Vente CHF 1,285,000 @ 1,299447	18 janvier 2017			(27 797)	
Achat CAD 669,605 Vente CHF 515,000 @ 1,300204	18 janvier 2017			(10 751)	
Achat CAD 9,324,285 Vente USD 6,975,000 @ 1,336815	18 janvier 2017			(27 232)	
Achat USD 737,000 Vente CAD 992,548 @ 1,346741	18 janvier 2017			(4 435)	
Achat CAD 1,484,525 Vente USD 1,132,000 @ 1,311418	17 mars 2017			(32 048)	
Total Contrats de change à terme – position vendeur				(127 229)	(0,4)
Total Contrats de change à terme				(122 153)	(0,4)
Contrats d'option					
Contrats d'option – position acheteur					
ISHARES MSCI EMERG MARKET@32,5 Option de vente	17 mars 2017	107		8 035	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@36 Option de vente	17 mars 2017	3		734	
ISHARES MSCI EMERGING MKT @32,5 Option de vente	16 juin 2017	116		17 967	
ISHARES MSCI EMERGING MKT @35 Option de vente	15 septembre 2017	112		40 253	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @10 Option de vente	20 janvier 2017	149		—	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @12 Option de vente	20 janvier 2017	88		708	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @12 Option de vente	17 mars 2017	160		5 042	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @12 Option de vente	17 mars 2017	36		1 135	
S&P 500 EMINI @1910 Option de vente	15 septembre 2017	9		25 648	
S&P 500 EMINI @1920 Option de vente	17 mars 2017	8		3 862	
S&P 500 EMINI @1940 Option de vente	16 juin 2017	9		16 475	
S&P 500 EMINI @1960 Option de vente	17 mars 2017	1		617	
S&P 500 EMINI @2130 Option de vente	15 décembre 2017	9		67 408	
SPDR EURO STOXX50 @31 Option de vente	17 janvier 2017	88		464	
SPDR EURO STOXX50 @31 Option de vente	19 mai 2017	90		8 147	
Total Contrats d'option – position acheteur				196 495	0,6
Contrats d'options – position vendeur					
3M Co. @182,5 Option d'achat	20 janvier 2017	(11)		(1 350)	
Autozone Inc. @810 Option d'achat	20 janvier 2017	(2)		(1 649)	
Becton Dickinson @170 Option d'achat	20 janvier 2017	(15)		(2 716)	
Colgate Palmolive Co. @67,5 Option d'achat	20 janvier 2017	(6)		(205)	
Colgate Palmolive Co. @67,5 Option d'achat	20 janvier 2017	(16)		(547)	
Diageo PLC @105 Option d'achat	20 janvier 2017	(18)		(2 836)	
Diageo PLC @105 Option d'achat	20 janvier 2017	(43)		(6 776)	
Johnson & Johnson @119 Option d'achat	20 janvier 2017	(24)		(901)	
Mastercard Inc. @106 Option d'achat	20 janvier 2017	(21)		(2 154)	
Mettler-Toledo Int. @440 Option d'achat	20 janvier 2017	(3)		(372)	
Middleby Corp. @135 Option d'achat	20 janvier 2017	(9)		(1 116)	
Moody's Corp. @100 Option d'achat	20 janvier 2017	(27)		(851)	
Nike @52,5 Option d'achat	20 janvier 2017	(29)		(1 478)	
PepsiCo, Inc. @105 Option d'achat	20 janvier 2017	(15)		(2 424)	
Sherwin-Williams Co. @270 Option d'achat	20 janvier 2017	(7)		(4 318)	
TJX Cos. Inc. @80 Option d'achat	20 janvier 2017	(26)		(349)	
Tractor Supply Co. @80 Option d'achat	20 janvier 2017	(16)		(751)	
U.S. Bancorp. @53 Option d'achat	20 janvier 2017	(35)		(1 479)	
United Tech Co. @112 Option d'achat	20 janvier 2017	(14)		(1 380)	
Total Contrats d'options – position vendeur				(33 652)	(0,1)
Total Contrats d'option				162 843	0,5
Total des placements			29 856 298	31 923 709	99,0
Coût des transactions			(30 006)		
Autres actifs (passifs) nets				271 285	0,9
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables			29 826 292	32 235 684	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation étrangers, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par régions et par secteurs, investi principalement sur les marchés américains et internationaux. Au moyen de techniques de gestion de portefeuille et de gestion des risques, le Fonds réduira le potentiel de perte qui est inhérent aux portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur. Cette gestion active devrait offrir une certaine marge de sécurité et, à long terme, lisser les rendements par rapport à ceux des portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire du Fonds. La Société en commandite Fiera Quantum, qui fut un membre du même groupe que le gestionnaire, a été le sous-conseiller du Portefeuille jusqu'au 1er juin 2015. NBCN inc. est le courtier principal et le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiduciaires de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon l'IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie F et FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, AV, B, F et FV peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	537 221	238 018	—	(247 889)	527 350
2015	157 116	435 816	—	(55 711)	537 221
Catégorie AV*					
2016	425 042	295 895	—	(208 391)	512 546
2015	574	426 614	607	(2 753)	425 042
Catégorie B					
2016	106 069	19 313	76	(35 118)	90 340
2015	100	124 859	171	(19 061)	106 069
Catégorie F					
2016	488 154	334 337	—	(291 042)	531 449
2015	24 188	484 239	580	(20 853)	488 154
Catégorie FV*					
2016	590 050	606 519	—	(233 373)	963 196
2015	8 681	764 438	776	(183 845)	590 050
Catégorie O					
2016	7 451	7 643	—	(6 573)	8 521
2015	7 427	—	24	—	7 451

* En date du 10 mars 2017, les catégories AV et FV sont fermés pour tout nouvel investissement.

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Catégorie A	2,25	2,25
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie B	1,50	1,50
Catégorie F	1,25	1,25
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de courtier principal et les droits de garde présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont encourus par le Fonds auprès de NBCN inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Charges		
Frais de gestion	531 253	231 795
Droits de garde	19 321	37 805
Frais de comptabilité de fonds	4 146	1 254
Coûts de transactions	184	528
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	(34 530)	(179 490)
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	40 653	36 465
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	973	658
Montants à recevoir		
Montants à recevoir du gestionnaire	34 530	220 646

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	—	15,68
Catégorie AV	0,02	0,02
Catégorie B	0,11	0,09
Catégorie F	0,02	0,02
Catégorie FV	0,01	0,02
Catégorie O	1,18	1,35

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
	365	405

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	1 988 100	—	—	1 988 100
Actions	31 923 709	—	—	31 923 709
Contrats de change à terme	—	5 076	—	5 076
Contrats d'options	196 495	—	—	196 495
Total de l'actif	34 108 304	5 076	—	34 113 380
Passif				
Titres du marché monétaire – position vendeur	(1 988 100)	—	—	(1 988 100)
Contrats de change à terme	—	(127 229)	—	(127 229)
Contrats d'options	(33 652)	—	—	(33 652)
Total du passif	(2 021 752)	(127 229)	—	(2 148 981)

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire – position acheteur	1 993 360	—	—	1 993 360
Actions	26 131 020	—	—	26 131 020
Placements indexés	141 612	—	—	141 612
Contrats d'options	217 346	—	—	217 346
Total de l'actif	28 483 338	—	—	28 483 338
Passif				
Titres du marché monétaire – position vendeur	(1 993 360)	—	—	(1 993 360)
Contrats d'options	(25 217)	—	—	(25 217)
Total du passif	(2 018 577)	—	—	(2 018 577)

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

Devise	Au 31 décembre 2016			
	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$
Dollar australien	485 522	—	485 522	+/-24 000
Livre sterling	3 120 481	1 570 901	1 549 580	+/-77 000
Euro	1 033 869	503 552	530 317	+/-27 000
Dollar de Hong Kong	364 996	—	364 996	+/-18 000
Yen japonais	1 953 975	1 070 218	883 757	+/-44 000
Couronne suédoise	818 652	—	818 652	+/-41 000
Franc suisse	4 859 818	2 375 058	2 484 760	+/-124 000
Dollar américain	19 748 743	10 072 520	9 676 223	+/-484 000
L'exposition nette est composée de:				
Éléments non-monétaires			32 086 955	
Éléments monétaires			(15 293 148)	

Devise	Au 31 décembre 2015			
	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$
Dollar australien	668 796	—	668 796	+/-33 000
Livre sterling	2 851 302	—	2 851 302	+/-143 000
Euro	1 334 573	—	1 334 573	+/-67 000
Dollar de Hong Kong	341 829	—	341 829	+/-17 000
Yen japonais	1 396 648	—	1 396 648	+/-70 000
Couronne suédoise	717 973	—	717 973	+/-36 000
Franc suisse	3 900 919	—	3 900 919	+/-195 000
Dollar américain	15 807 351	249 485	15 557 866	+/-778 000
L'exposition nette est composée de:				
Éléments non-monétaires			26 464 760	
Éléments monétaires			305 146	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
	Variation du prix %	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$	
Indices de référence				
Indice MSCI Monde	+/-10	+/-2 556 000	+/-2 342 000	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Segment de marché		
Titres du marché monétaire – position acheteur		
Bons du Trésor canadiens	6,2	7,5
Titres du marché monétaire – position vendeur		
Bons du Trésor canadiens	(6,2)	(7,5)
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	14,2	15,3
Biens de consommation de base	15,2	11,4
Services financiers	16,1	20,4
Soins de santé	17,5	15,9
Industries	18,3	16,9
Technologies de l'information	15,1	14,0
Matières premières	2,6	4,4
Placements indexés	—	0,5
Contrats de change à terme	(0,4)	—
Contrats d'option	0,5	0,7
Autres actifs (passifs) nets	0,9	0,5
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucun investissement significatif dans des titres à revenu fixe ou dans des titres de marché monétaire. Cependant, le Fonds est exposé au risque de crédit résultant d'instruments financiers dérivés.

Instruments financiers dérivés	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Les contreparties aux instruments financiers dérivés, le cas échéant, ont une notation de crédit égale ou supérieure à :	A	s.o.

d) **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. **Impôts sur le revenu et les gains en capital**

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
	Montants	Montants	Année d'expiration
	\$	\$	
31 décembre 2016	11 328	169 166	2035

10. **Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés**

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. **Prêts de titres**

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds ne participe à aucun programme de prêt de titres.

12. **Autres instruments financiers**

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. **Obligations et éventualités**

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. **Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	89 273 242	51 058 740
Trésorerie	51 232	355 237
Montants à recevoir sur la vente de placements	—	278 415
Montants à recevoir sur la vente de parts	915 000	1 976 000
Intérêts à recevoir	260	356
Dividendes à recevoir	150 130	71 868
Autres montants à recevoir	8 152	5 731
Total de l'actif	90 398 016	53 746 347
Passif		
Passifs courants		
Montants à payer pour les parts rachetées	704 125	51 445
Frais de gestion à payer	9 328	8 868
Charges à payer	65 266	74 483
Total du passif	778 719	134 796
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	89 619 297	53 611 551
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	1 760	1 559
Catégorie B	8 034 365	7 296 899
Catégorie F	29 981	26 409
Catégorie O	81 553 191	46 286 684
	89 619 297	53 611 551
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	note 4	
Catégorie A	76	76
Catégorie B	319 604	329 470
Catégorie F	1 172	1 172
Catégorie O	3 049 417	1 965 148
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	22,96	20,34
Catégorie B	25,14	22,15
Catégorie F	25,57	22,53
Catégorie O	26,74	23,55

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	15 396	10 687
Revenus de prêts de titres	9 358	3 936
Dividendes	1 632 136	1 047 989
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(13)	1 203
Autres variations de la juste valeur des placements		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	427 869	1 949 115
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	10 262 999	(4 518 250)
Autres revenus	5 545	—
Total des revenus (pertes)	12 353 290	(1 505 320)
Charges		
Frais de gestion	106 703	122 306
Droits de garde	11 488	11 110
Honoraires d'audit	17 164	16 880
Frais juridiques	7 158	7 725
Frais de communication aux porteurs de parts	53 792	71 482
Droits de dépôt	20 690	31 271
Frais de comptabilité de fonds	8 975	6 793
Frais du comité d'examen indépendant	10 197	8 309
Retenues d'impôts	1 394	338
Coûts de transactions	71 761	25 752
Frais d'évaluation de fonds	35 343	43 646
Total des charges	344 665	345 612
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 008 625	(1 850 932)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	201	(5 448)
Catégorie B	994 334	(305 836)
Catégorie F	3 747	(2 031)
Catégorie O	11 010 343	(1 537 617)
	12 008 625	(1 850 932)
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	77	1 761
Catégorie B	326 956	365 648
Catégorie F	1 172	1 492
Catégorie O	2 802 507	1 714 099
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	2,61	(3,09)
Catégorie B	3,04	(0,84)
Catégorie F	3,20	(1,36)
Catégorie O	3,93	(0,90)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie A		Catégorie B	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	1 559	1 646	7 296 899	9 475 275
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	201	(5 448)	994 334	(305 836)
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	127 713	768 969	115 142
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	539	32 974	8 245
Rachat de parts rachetables	—	(122 352)	(1 026 070)	(1 993 344)
	—	5 900	(224 127)	(1 869 957)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	539	26 816	2 583
Remboursement de frais de gestion	—	—	5 925	—
	—	539	32 741	2 583
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	201	(87)	737 466	(2 178 376)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	1 760	1 559	8 034 365	7 296 899

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie F		Catégorie O	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	26 409	39 283	46 286 684	40 636 216
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 747	(2 031)	11 010 343	(1 537 617)
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	—	—	42 610 794	18 588 031
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	8	3	1 311 236	569 160
Rachat de parts rachetables	—	(10 747)	(18 354 572)	(11 370 330)
	8	(10 744)	25 567 458	7 786 861
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	183	99	1 311 294	598 776
	183	99	1 311 294	598 776
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 572	(12 874)	35 266 507	5 650 468
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	29 981	26 409	81 553 191	46 286 684

	2016	2015
	Total	
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	53 611 551	50 152 420
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 008 625	(1 850 932)
Transactions sur parts rachetables	note 4	
Produit de l'émission de parts rachetables	43 379 763	18 830 886
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	1 344 218	577 947
Rachat de parts rachetables	(19 380 642)	(13 496 773)
	25 343 339	5 912 060
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4	
Revenu net de placement	1 338 293	601 997
Remboursement de frais de gestion	5 925	—
	1 344 218	601 997
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	36 007 746	3 459 131
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	89 619 297	53 611 551

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 008 625	(1 850 932)
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	13	(1 203)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(427 869)	(1 949 115)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(10 262 999)	4 518 250
Achats de placements	(79 088 434)	(35 977 670)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	51 843 215	32 439 515
Intérêts à recevoir	96	52
Dividendes à recevoir	(78 262)	(20 548)
Autres montants à recevoir	(2 421)	269
Charges à payer	(9 217)	29 603
Frais de gestion à payer	460	(3 622)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(26 016 793)	(2 815 401)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	—	(24 050)
Produit de l'émission de parts rachetables	44 440 763	16 924 886
Rachat de parts rachetables	(18 727 962)	(13 564 673)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	25 712 801	3 336 163
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(13)	1 203
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(304 005)	521 965
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	355 237	(166 728)
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	51 232	355 237
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	15 492	10 739
Dividendes reçus	1 553 874	1 027 103

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Titres du marché monétaire						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	12 janvier 2017	0,438 %	80 000	79 933	79 933	
Bons du Trésor canadiens	9 février 2017	0,433 %	170 000	169 834	169 834	
Bons du Trésor canadiens	9 mars 2017	0,439 %	75 000	74 931	74 931	
Total Bons du Trésor canadiens				324 698	324 698	0,4
Obligations d'États						
Obligations du gouvernement du Canada	23 février 2017	0,455 %	400 000	399 604	399 604	
Total Obligations gouvernementales				399 604	399 604	0,4
Total Titres du marché monétaire				724 302	724 302	0,8
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Les Vêtements de Sport Gildan inc.			68 324	2 405 090	2 329 165	2,6
Médias						
Cineplex Inc.			33 377	1 518 617	1 709 570	1,9
Commerce de détail						
Dollarama Inc.			23 192	1 452 020	2 281 629	2,6
Total Biens de consommation discrétionnaire				5 375 727	6 320 364	7,1
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Alimentation Couche-Tard inc., catégorie B			54 067	2 269 600	3 291 599	
Total Biens de consommation de base				2 269 600	3 291 599	3,7
Services financiers						
Banques						
Banque de Nouvelle-Écosse			51 752	3 082 030	3 868 980	
Banque Royale du Canada			76 351	5 238 384	6 938 015	
Banque Toronto-Dominion			92 783	4 536 957	6 144 090	
				12 857 371	16 951 085	18,9
Services financiers diversifiés						
Services financiers Élément			168 658	1 944 258	2 101 479	
Onex Corp.			15 735	1 017 403	1 437 864	
				2 961 661	3 539 343	4,0
Assurances						
Société Financière Manuvie			79 130	1 640 798	1 891 998	
Financière Sun Life inc.			22 614	1 162 841	1 165 752	
				2 803 639	3 057 750	3,4
Total Services financiers				18 622 671	23 548 178	26,3
Industries						
Services commerciaux et professionnels						
Brookfield Business Partners LP			1 403	36 126	45 261	
Stantec Inc.			30 183	999 402	1 023 807	
Waste Connections Inc.			17 461	1 517 043	1 839 342	
				2 552 571	2 908 410	3,2

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Transport				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	31 639	1 867 316	2 858 900	
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	14 350	2 777 185	2 748 886	
		4 644 501	5 607 786	6,3
Total Industries		7 197 072	8 516 196	9,5
Technologies de l'information				
Logiciel et services				
Groupe CGI inc.	34 523	1 741 790	2 224 662	
Kinaxis Inc.	14 346	912 577	896 625	
Open Text Corp.	24 309	1 633 131	2 015 702	
Total Technologies de l'information		4 287 498	5 136 989	5,7
Énergie				
ARC Resources Ltd.	46 833	1 094 588	1 082 311	
Canadian Energy Services & Technology Corp.	225 158	1 178 721	1 724 710	
Canadian Natural Resources Ltd.	94 175	3 567 693	4 029 748	
Seven Generations Energy Ltd.	40 331	904 354	1 262 764	
Tourmaline Oil Corp.	47 372	1 543 205	1 701 129	
TransCanada Corp.	37 113	1 897 021	2 246 821	
Vermilion Energy Inc.	29 292	1 345 437	1 654 705	
Total Énergie		11 531 019	13 702 188	15,3
Matières premières				
Mines Agnico-Eagle Ltée	29 492	1 516 292	1 664 823	
Barrick Gold Corp.	27 881	835 833	599 163	
Franco-Nevada Corp.	12 590	826 972	1 010 725	
Methanex Corp.	45 686	2 161 161	2 690 449	
West Fraser Timber Co Ltd.	45 262	2 151 378	2 173 029	
Total Matières premières		7 491 636	8 138 189	9,1
Immobilier				
Brookfield Asset Management Inc., catégorie A	79 801	2 758 452	3 535 184	
Brookfield Property Partners LP	41 268	1 128 648	1 210 390	
Colliers International Group Inc.	16 355	849 264	809 409	
First Capital Realty Inc.	62 495	1 276 650	1 291 772	
Total Immobilier		6 013 014	6 846 755	7,6
Services de télécommunications				
TELUS Corp.	43 763	1 768 255	1 870 868	
Total Services de télécommunications		1 768 255	1 870 868	2,1
Services publics				
Brookfield Infrastructure Partners LP	34 810	1 152 823	1 563 665	
Emera Inc.	19 726	940 081	895 363	
Total Services publics		2 092 904	2 459 028	2,7
Total Actions		66 649 396	79 830 354	89,1
Fonds sous-jacents				
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O	66 532	8 163 874	8 718 586	
Total Fonds sous-jacents		8 163 874	8 718 586	9,7
Total Actions et Fonds sous-jacents		74 813 270	88 548 940	98,8
Total des placements		75 537 572	89 273 242	
Coût des transactions		(61 060)		
Autres actifs (passifs) nets			346 055	0,4
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables		75 476 512	89 619 297	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement prudente comprenant une approche de portefeuille diversifié en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande taille et de taille moyenne, en privilégiant des sociétés bien établies jouissant d'assises financières solides et de bonnes perspectives de croissance.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiduciaires de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture. Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, B et F peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	76	—	—	—	76
2015	76	5 698	25	(5 723)	76
Catégorie B					
2016	329 470	34 269	1 378	(45 513)	319 604
2015	408 725	4 970	364	(84 589)	329 470
Catégorie F					
2016	1 172	—	—	—	1 172
2015	1 667	—	—	(495)	1 172
Catégorie O					
2016	1 965 148	1 768 926	51 477	(736 134)	3 049 417
2015	1 648 465	745 759	23 253	(452 329)	1 965 148

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus		
Revenus provenant de fonds sous-jacents		
Dividendes	26 569	—
Gains en capital	824 552	196 181
Charges		
Frais de gestion	106 703	122 306
Frais de comptabilité de fonds	8 975	6 793
Coûts de transactions	885	742
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	9 328	8 868
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	2 349	1 545

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	100,00	100,00
Catégorie F	4,57	4,54

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
	36 117	9 932

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2016

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	724 302	—	—	724 302
Actions	79 830 354	—	—	79 830 354
Fonds sous-jacents	8 718 586	—	—	8 718 586
Total de l'actif	89 273 242	—	—	89 273 242

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actif				
Titres du marché monétaire	1 114 063	—	—	1 114 063
Actions	44 458 447	—	—	44 458 447
Fonds sous-jacents	5 486 230	—	—	5 486 230
Total de l'actif	51 058 740	—	—	51 058 740

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Indices de référence			
Indice S&P TSX composé	+/-10	+/-8 535 000	+/-4 661 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	0,4	2,1
Obligations d'État	0,4	—
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	7,1	9,3
Biens de consommation de base	3,7	4,3
Services financiers	26,3	26,0
Soins de santé	—	1,8
Industries	9,5	6,6
Technologies de l'information	5,7	4,4
Énergie	15,3	11,8
Matières premières	9,1	7,4
Immobilier	7,6	7,5
Services de télécommunications	2,1	2,4
Services publics	2,7	1,4
Fonds sous-jacents		
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O	9,7	10,2
Autres actifs (passifs) nets	0,4	4,8
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit est négligeable.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
	Montants \$	Montants \$	Année d'expiration
31 décembre 2016	8 361 758	—	—

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Prêts en cours	18 242 265	6 529 841
Montant de la garantie	19 154 386	6 856 337
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	15 597	6 559
Charges de prêts de titres	6 239	2 623
Revenus nets de prêts de titres	9 358	3 936
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	1 394	338
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	7 964	3 598
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2016 \$	Au 31 décembre 2015 \$
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	42 812 600	22 035 855
Contrats de change à terme à la juste valeur	740	—
Trésorerie	40 750	15 822
Montants à recevoir sur la vente de parts	90 055	2 800
Intérêts à recevoir	31	17
Dividendes à recevoir	53 136	14 449
Autres montants à recevoir	238	842
Total de l'actif	42 997 550	22 069 785
Passif		
Passifs courants		
Contrats de change à terme à la juste valeur	809	—
Montants à payer pour les parts rachetées	13 400	—
Achats de placements à payer	91 254	—
Frais de gestion à payer	7 951	2 399
Charges à payer	71 548	67 922
Total du passif	184 962	70 321
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	42 812 588	21 999 464
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	182 952	246 224
Catégorie AV	341 240	297 684
Catégorie AVH	981	—
Catégorie B	603 719	485 468
Catégorie F	489 854	180 208
Catégorie FV	8 679 429	841 078
Catégorie FVH	975	—
Catégorie O	32 513 438	19 948 802
	42 812 588	21 999 464
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie		
Catégorie A	8 814	11 975
Catégorie AV	16 888	14 922
Catégorie AVH	101	—
Catégorie B	29 490	24 145
Catégorie F	23 359	8 775
Catégorie FV	411 349	40 720
Catégorie FVH	101	—
Catégorie O	1 516 748	954 087
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	20,76	20,56
Catégorie AV	20,21	19,95
Catégorie AVH	9,68	—
Catégorie B	20,47	20,11
Catégorie F	20,97	20,54
Catégorie FV	21,10	20,66
Catégorie FVH	9,62	—
Catégorie O	21,44	20,91

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds



Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction



Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Revenus		
Intérêts à distribuer	1 585	390
Revenus de prêts de titres	1 529	122
Dividendes	543 733	281 781
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(5 028)	3 144
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	807 454	578 414
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	(6 278)	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	951 732	2 597 126
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme	(69)	—
Autres revenus	1 120	—
Total des revenus (pertes)	2 295 778	3 460 977
Charges		
Frais de gestion	51 382	19 244
Droits de garde	7 837	8 721
Honoraires d'audit	17 042	16 852
Frais juridiques	6 365	7 880
Frais de communication aux porteurs de parts	38 785	40 820
Droits de dépôt	28 281	32 840
Frais de comptabilité de fonds	3 752	2 263
Frais du comité d'examen indépendant	10 125	8 295
Retenues d'impôts	81 634	42 267
Coûts de transactions	11 772	4 190
Frais d'évaluation de fonds	40 388	50 603
Total des charges	297 363	233 975
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 998 415	3 227 002
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	1 891	22 556
Catégorie AV	16 660	17 830
Catégorie AVH*	(19)	—
Catégorie B	22 224	69 848
Catégorie F	27 881	42 610
Catégorie FV	151 710	87 154
Catégorie FVH*	823	—
Catégorie O	1 777 245	2 987 004
	1 998 415	3 227 002
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie		
Catégorie A	10 066	9 412
Catégorie AV	18 218	5 247
Catégorie AVH*	100	—
Catégorie B	26 171	20 851
Catégorie F	18 782	11 497
Catégorie FV	157 708	30 111
Catégorie FVH*	8 389	—
Catégorie O	1 270 689	815 364
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	0,19	2,40
Catégorie AV	0,91	3,40
Catégorie AVH*	(0,19)	—
Catégorie B	0,85	3,35
Catégorie F	1,48	3,71
Catégorie FV	0,96	2,89
Catégorie FVH*	0,10	—
Catégorie O	1,40	3,66

* Les catégories AVH et FVH ont été lancées le 23 août 2016.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie A		Catégorie AV	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	246 224	17 778	297 684	1 139
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 891	22 556	16 660	17 830
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	31 361	278 175	226 246	278 715
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	2 495	5 400	6 459	7 795
Rachat de parts rachetables	(95 537)	(70 852)	(199 350)	—
	(61 681)	212 723	33 355	286 510
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	—	—	20
Gains en capital nets	3 482	6 809	6 459	7 775
Remboursement de frais de gestion	—	24	—	—
	3 482	6 833	6 459	7 795
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(63 272)	228 446	43 556	296 545
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	182 952	246 224	341 240	297 684

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie AVH*		Catégorie B	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	—	—	485 468	214 924
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(19)	—	22 224	69 848
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	1 000	—	101 069	214 304
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	13	—	12 236	14 159
Rachat de parts rachetables	—	—	(5 272)	(14 449)
	1 013	—	108 033	214 014
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Gains en capital nets	13	—	11 418	13 318
Remboursement de frais de gestion	—	—	588	—
	13	—	12 006	13 318
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	981	—	118 251	270 544
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	981	—	603 719	485 468

	2016	2015	2016	2015
	Catégorie F		Catégorie FV	
	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	180 208	184 021	841 078	16 350
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	27 881	42 610	151 710	87 154
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	283 000	118 378	8 590 321	984 161
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	9 270	4 250	17 854	14 140
Rachat de parts rachetables	(1 235)	(160 304)	(742 731)	(237 537)
	291 035	(37 676)	7 865 444	760 764
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	—	14 768	—
Gains en capital nets	9 270	8 566	164 035	23 190
Remboursement de frais de gestion	—	181	—	—
	9 270	8 747	178 803	23 190
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	309 646	(3 813)	7 838 351	824 728
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	489 854	180 208	8 679 429	841 078

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 Catégorie FVH* \$	2015 \$	2016 Catégorie O \$	2015 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	—	—	19 948 802	12 948 450
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	823	—	1 777 245	2 987 004
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables	205 075	—	13 986 307	5 930 862
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	13	—	811 213	602 153
Rachat de parts rachetables	(204 923)	—	(3 191 800)	(1 910 818)
	165	—	11 605 720	4 622 197
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement	—	—	209 452	61 816
Gains en capital nets	13	—	608 877	547 033
	13	—	818 329	608 849
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	975	—	12 564 636	7 000 352
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	975	—	32 513 438	19 948 802
			2016	2015
			Total	
			\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice			21 999 464	13 382 662
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			1 998 415	3 227 002
Transactions sur parts rachetables	note 4			
Produit de l'émission de parts rachetables			23 424 379	7 804 595
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables			859 553	647 897
Rachat de parts rachetables			(4 440 848)	(2 393 960)
			19 843 084	6 058 532
Distributions aux porteurs de parts rachetables	note 4			
Revenu net de placement			224 220	61 836
Gains en capital nets			803 567	606 691
Remboursement de frais de gestion			588	205
			1 028 375	668 732
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			20 813 124	8 616 802
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice			42 812 588	21 999 464

* Les catégories AVH et FVH ont été lancées le 23 août 2016.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2016 \$	2015 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 998 415	3 227 002
Ajustements au titre des éléments suivants:		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	5 028	(3 144)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	(807 454)	(578 414)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats de change à terme	6 278	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(951 732)	(2 597 126)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change à terme	69	—
Achats de placements	(41 972 017)	(10 496 365)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	23 039 434	5 017 653
Intérêts à recevoir	(14)	(17)
Dividendes à recevoir	(38 687)	(1 718)
Autres montants à recevoir	604	(390)
Charges à payer	3 626	37 573
Frais de gestion à payer	5 552	(129)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(18 710 898)	(5 395 075)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(168 822)	(20 835)
Produit de l'émission de parts rachetables	23 337 124	7 801 795
Rachat de parts rachetables	(4 427 448)	(2 393 960)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	18 740 854	5 387 000
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(5 028)	3 144
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	24 928	(4 931)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	15 822	20 753
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	40 750	15 822
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	1 571	373
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	423 486	237 796

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Titres du marché monétaire						
Bons du Trésor canadiens						
Bons du Trésor canadiens	9 mars 2017	0,466 %	175 000	174 823	174 823	
Bons du Trésor canadiens	6 avril 2017	0,451 %	295 000	294 643	294 643	
Total Bons du Trésor canadiens				469 466	469 466	1,1
Total Titres du marché monétaire				469 466	469 466	1,1
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
NIKE Inc., catégorie B			17 798	991 947	1 213 218	
				991 947	1 213 218	2,9
Commerce de détail						
AutoZone Inc.			1 604	1 306 016	1 698 883	
Lowes Cos. Inc.			12 347	895 797	1 177 608	
Tiffany & Co.			7 234	682 374	751 165	
TJX Cos. Inc.			15 841	1 171 482	1 596 039	
Tractor Supply Co.			11 901	1 085 787	1 209 922	
				5 141 456	6 433 617	15,0
Total Biens de consommation discrétionnaire				6 133 403	7 646 835	17,9
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
PepsiCo Inc.			12 986	1 575 688	1 822 129	4,2
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			17 360	1 395 215	1 523 493	3,6
Total Biens de consommation de base				2 970 903	3 345 622	7,8
Services financiers						
Banques						
US BanCorp.			26 238	1 164 827	1 807 540	
Wells Fargo & Co.			16 726	941 712	1 236 147	
				2 106 539	3 043 687	7,1
Services financiers diversifiés						
CME Group Inc.			6 870	980 069	1 062 727	
FactSet Research Systems Inc.			3 861	802 163	846 212	
Moody's Corp.			19 171	1 928 523	2 423 627	
MSCI Inc.			14 142	1 052 690	1 494 082	
				4 763 445	5 826 648	13,6
Total Services financiers				6 869 984	8 870 335	20,7
Soins de santé						
Matériel et services de soins de santé						
Becton Dickinson and Co.			9 199	1 519 824	2 042 290	
UnitedHealth Group Inc.			7 989	976 129	1 714 622	
Varian Medical Systems Inc.			8 533	825 562	1 027 375	
				3 321 515	4 784 287	11,2

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2016

	Date d'échéance	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de la valeur de l'actif net
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie					
Johnson & Johnson		17 785	2 214 365	2 747 840	
Mettler-Toledo International Inc.		2 647	977 731	1 485 796	
			3 192 096	4 233 636	9,9
Total Soins de santé			6 513 611	9 017 923	21,1
Industries					
Biens d'équipements					
3M Co.		7 218	1 267 970	1 728 514	
Graco Inc.		11 006	877 542	1 226 382	
Middleby Corp.		7 282	849 637	1 257 905	
United Technologies Corp.		11 001	1 297 216	1 617 221	
			4 292 365	5 830 022	13,6
Total Industries			4 292 365	5 830 022	13,6
Technologies de l'information					
Semi-conducteurs et matériel					
Analog Devices Inc.		10 885	946 390	1 060 064	2,5
Logiciel et services					
MasterCard Inc., catégorie A		14 200	1 393 677	1 966 192	
Oracle Corp.		24 756	1 116 781	1 276 510	
			2 510 458	3 242 702	7,5
Total Technologies de l'information			3 456 848	4 302 766	10,0
Matières premières					
Ecolab Inc.		5 402	689 363	849 188	
Praxair Inc.		6 092	846 383	957 410	
Sherwin-Williams Co.		4 226	1 340 803	1 523 033	
Total Matières premières			2 876 549	3 329 631	7,8
Total Actions			33 113 663	42 343 134	98,9
Contrats de change à terme					
Contrats de change à terme – position acheteur					
Achat USD 132,000 Vente CAD 176,118 @ 1,33423	15 mars 2017			740	
Total Contrats de change à terme – position acheteur				740	—
Contrats de change à terme – position vendeur					
Achat CAD 1,018 Vente USD 764 @ 1,33356	15 mars 2017			(5)	
Achat CAD 117,038 Vente USD 87,764 @ 1,33356	15 mars 2017			(549)	
Achat CAD 60,037 Vente USD 45,000 @ 1,33416	15 mars 2017			(255)	
Total Contrats de change à terme – position vendeur				(809)	—
Total Contrats de change à terme				(69)	—
Total des placements			33 583 129	42 812 600	100,0
Coût des transactions			(14 791)		
Autres actifs (passifs) nets				57	—
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables			33 568 338	42 812 588	100,0

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2016 et 2015

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions américaines (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 22 août 2016 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation américains, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par secteurs, investi principalement sur les marchés américains.

Les catégories AVH et FVH, assorties d'une couverture, ont été lancées le 23 août 2016.

Corporation Fiera Capital (« Fiera ») ou le « Gestionnaire » est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2016 et les états de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015 ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2017.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds incluent des instruments financiers non-dérivés et/ou des instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la JVRN, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé le cas échéant selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût au début et à la fin de l'année est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». À la suite de la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie (dettes bancaires) est classée comme des prêts et créances (ou autres passifs), respectivement, et est comptabilisée au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations sans coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite) sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiduciaires de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories, le cas échéant, selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte, le cas échéant, qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé(e). Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé(e). Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note II « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités et
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son année d'imposition se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposé sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribués aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entités d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

- a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.
- b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.
- c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des sociétés en commandite, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (« IAS 39 »). L'IFRS 9 comprend, entre autres, les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. La base d'évaluation des actifs financiers, soit le coût amorti ou la juste valeur, pourrait devoir être modifiée, de même que la comptabilisation des gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Les Fonds devront adopter l'IFRS 9 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Le Gestionnaire continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 2 « Principales méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon l'IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir si certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et AVH sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie F, FV et FVH sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de « rémunération des services » ou de compte intégré auprès d'un courtier. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants.

Les parts des catégories A, AV, AVH, B, F, FV et FVH peuvent être converties en parts d'autres catégories, à l'exception des parts de catégorie O, du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Les parts des catégories O peuvent être converties en parts d'autres catégories du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du Gestionnaire et du respect des critères d'admissibilité (le cas échéant) et avec l'accord du porteur de parts. Toutefois, les parts de catégorie A qui ont été achetées selon le mode avec frais d'acquisition réduits peuvent être converties qu'en des parts de catégorie A d'un autre fonds si ce fonds offre des parts de catégorie A selon le mode avec frais d'acquisition réduits.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice (1 janvier)	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvestis	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice (31 décembre)
Catégorie A					
2016	11 975	1 545	119	(4 825)	8 814
2015	995	14 261	263	(3 544)	11 975
Catégorie AV*					
2016	14 922	11 834	315	(10 183)	16 888
2015	66	14 465	391	—	14 922
Catégorie AVH*					
2016	—	100	1	—	101
Catégorie B					
2016	24 145	5 012	592	(259)	29 490
2015	12 435	11 759	705	(754)	24 145
Catégorie F					
2016	8 775	14 210	436	(62)	23 359
2015	10 445	5 869	207	(7 746)	8 775
Catégorie FV*					
2016	40 720	406 045	836	(36 252)	411 349
2015	926	51 135	685	(12 026)	40 720
Catégorie FVH*					
2016	—	20 789	1	(20 689)	101
Catégorie O					
2016	954 087	675 181	37 614	(150 134)	1 516 748
2015	727 610	292 331	28 894	(94 748)	954 087

* En date du 10 mars 2017, les catégories AV, AVH, FV et FVH sont fermés pour tout nouvel investissement.

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2016 et 2015 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	2,00	2,00
Catégorie AV	1,75	1,75
Catégorie AVH	1,77	—
Catégorie B	1,25	1,25
Catégorie F	1,00	1,00
Catégorie FV	0,75	0,75
Catégorie FVH	0,77	—
Catégorie O	—	—

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujéti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, les frais d'administration, les frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2016, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 21,09 % et 9,00 % des actions à droit de vote de Fiera (22,65 % et 10,17 % au 31 décembre 2015).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité de Fonds présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, le cas échéant, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Charges		
Frais de gestion	51 382	19 244
Frais de comptabilité de fonds	3 752	2 263
	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
	\$	\$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	7 951	2 399
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	1 000	602

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	%	%
Catégorie A	0,01	0,01
Catégorie AV	0,41	0,46
Catégorie AVH	100,00	—
Catégorie F	—	0,01
Catégorie FV	0,02	0,16
Catégorie FVH	100,00	—
Catégorie O	—	2,11

7. Autres rémunérations versées aux courtiers

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, inclus dans les commissions de courtage présentés dans les états du résultat global, s'établissent à :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
	1 313	265

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Hiérarchie des justes valeurs

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classement au sein de la hiérarchie des justes valeurs

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements suivants peuvent être classés au niveau 3 si leurs prix ne sont plus basés sur des données observables.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont généralement classés de niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés de niveau 1.

Actions

Les actions sont classées de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés de niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés de niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certains placements indexés ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Obligations et débetures

Les obligations et débetures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1, alors que les autres obligations et débetures du secteur public sont classées de niveau 2. Les obligations et débetures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débetures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées de niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés de niveau 2.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés de niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée de niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée de niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent de niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés de niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés de niveau 3. Les options non listées sont généralement classées de niveau 2.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au			Total
	31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	469 466	—	—	469 466
Actions	42 343 134	—	—	42 343 134
Contrats de change à terme	—	740	—	740
Total de l'actif	42 812 600	740	—	42 813 340
Passif				
Contrats de change à terme	—	(809)	—	(809)
Total du passif	—	(809)	—	(809)

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au			Total
	31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Titres du marché monétaire	119 898	—	—	119 898
Actions	21 915 957	—	—	21 915 957
Total de l'actif	22 035 855	—	—	22 035 855

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers, des fonds sous-jacents et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds. Les risques présentés dans les tableaux suivants, le cas échéant, représentent le risque global du Fonds et pourraient être différents pour chaque catégorie résultant de la stratégie de couverture de la catégorie.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, le cas échéant). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

Devise	Au 31 décembre 2016			Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	
	\$	\$	\$	\$
Dollar américain	42 403 715	91 254	42 312 461	+/-2 116 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			42 343 134	
Éléments monétaires			(30 673)	
Devise	Au 31 décembre 2015			Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	Actifs financiers	Passifs financiers	Exposition nette	
	\$	\$	\$	\$
Dollar américain	21 934 893	—	21 934 893	+/-1 097 000
L'exposition nette est composée de :				
Éléments non-monétaires			21 915 957	
Éléments monétaires			18 936	

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Indices de référence			
Indice S&P 500	+/-10	+/-4 119 000	+/-2 151 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	31 décembre 2016 %	31 décembre 2015 %
Titres du marché monétaire		
Bons du Trésor canadiens	1,1	0,5
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	17,9	19,5
Biens de consommation de base	7,8	7,1
Services financiers	20,7	19,8
Soins de santé	21,1	20,1
Industries	13,6	16,4
Technologies de l'information	10,0	9,1
Matières premières	7,8	7,7
Autres actifs (passifs) nets	—	(0,2)
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/ gestionnaire de portefeuille, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucun investissement significatif dans des titres à revenu fixe ou dans des titres de marché monétaire. Cependant, le Fonds est exposé au risque de crédit résultant d'instruments financiers dérivés.

Instruments financiers dérivés

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Les contreparties aux instruments financiers dérivés, le cas échéant, ont une notation de crédit égale ou supérieure à :	A	s.o.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 décembre 2016 et 2015

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2016, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'avait pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Prêts en cours	3 760 844	1 018 737
Montant de la garantie	3 948 889	1 069 677
Pourcentage de collatéral des titres prêtés	105,0 %	105,0 %

Les revenus de prêts de titres sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	\$
Revenus bruts de prêts de titres	2 548	190
Charges de prêts de titres	1 019	68
Revenus nets de prêts de titres	1 529	122
Retenues d'impôts sur revenus de prêts de titres	74	—
Revenus nets de prêts de titres reçus par le fonds	1 455	122
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	35,8 %

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2016 et 2015, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative par part pour les transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

— POUR NOUS JOINDRE

CORPORATION FIERA CAPITAL

Montréal

1501, avenue McGill College
bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3M8

T 514 954-3300 T 1 800 361-3499

Calgary

607 8th Avenue SW
bureau 300
Calgary (Alberta)
T2P 0A7

T 403 699-9000

Halifax

5657 Spring Garden Road
bureau 505
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3R4

T 902 421-1066

Toronto

1 Adelaide Street East
bureau 600
Toronto (Ontario)
M5C 2V9

T 416 364-3711 T 1 800 994-9002

Vancouver

1040 West Georgia Street
bureau 520
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4H1

T 604 688-7234 T 1 877 737-4433

fieracapital.com
info@fieracapital.com

Ayant 13 bureaux répartis au Canada, aux États-Unis¹, en Angleterre² et en Europe², la firme compte plus de 600 employés dédiés au service de notre clientèle très variée. Pour connaître les emplacements, veuillez visiter fieracapital.com

Le présent document a pour but de fournir des renseignements généraux; il ne cherche pas à donner des conseils professionnels de nature juridique ou autre, et ne doit pas être interprété comme tel. Corporation Fiera Capital n'engage aucunement sa responsabilité en proposant ces renseignements à ses clients ou à toute autre personne physique ou morale. L'information présentée ici peut ou non s'appliquer à une situation particulière. L'utilisateur doit passer ces renseignements en revue attentivement afin de déterminer s'ils s'appliquent. Les informations et opinions contenues dans cette présentation sont fournies à titre informatif uniquement et elles sont susceptibles d'être modifiées. Les données fournies dans le présent document ne constituent pas des conseils de placement et ne doivent pas être considérées à ce titre, pas plus qu'elles ne doivent être considérées comme une sollicitation d'achat ni une offre de vente d'un titre. Les données de rendement relatifs aux composites sont des ensembles regroupant le rendement d'un ou plusieurs portefeuilles de clients ou de fonds communs correspondant à des stratégies de placement similaires. De plus amples informations sur les stratégies d'investissement des composites et les fonds communs gérés par Corporation Fiera Capital et ses filiales peuvent être trouvées au www.fieracapital.com. Toutes les données sur le rendement sont pondérées dans le temps et sous-entendent un réinvestissement des distributions ou des dividendes et ne tiennent pas compte d'autres frais ou impôts sur le revenu exigibles qui auraient réduit le rendement. Les valorisations et les rendements sont calculés et présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les valorisations et les rendements sont calculés et présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les rendements passés ne sont pas garants des résultats futurs et d'autres méthodes de calcul peuvent produire des résultats différents. Les données relatives aux fonds communs Fiera ne doivent pas être interprétées comme un appel public à l'épargne dans quelque juridiction que ce soit au Canada. Les parts des fonds communs Fiera sont offertes conformément à la convention de fiducie applicable aux fonds et uniquement aux investisseurs résidant au Canada et respectant certaines exigences en matière d'admissibilité et d'achat minimum. Les données importantes sur les fonds communs Fiera, y compris un énoncé de l'objectif de placement du fonds, figurent dans la convention de fiducie applicable aux fonds, dont une copie peut être obtenue auprès de Corporation Fiera Capital. La valeur des parts et les rendements peuvent fluctuer. Veuillez donc lire attentivement la convention de fiducie des fonds communs avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement antérieur pourrait ne pas se reproduire.

¹ Note légale aux personnes des États-Unis : Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital ») n'offre pas de services de conseils en placement ni n'offre de fonds d'investissement aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis. Les services de conseils en placement pour les personnes des États-Unis sont offerts par les membres américains du même groupe que Fiera Capital (les « filiales de Fiera Capital aux États-Unis »). Tous les services de conseils en placement de Fiera Capital fournis aux personnes des États-Unis sont (ou ont été) fournis par les filiales de Fiera Capital aux États-Unis, dans chaque cas, selon l'accord de société affiliée participante (participating affiliate), au sens de la ligne directrice du personnel de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les filiales de Fiera Capital aux États-Unis sont inscrites auprès de la SEC comme conseillers en placement (investment advisers). Sauf mention contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. »

² Corporation Fiera Capital n'est pas autorisée à mener des activités réglementées au Royaume-Uni; toutes activités de cette nature sont exercées uniquement par Charlemagne Capital (UK) Limited, une filiale en propriété exclusive de Corporation Fiera Capital. Corporation Fiera Capital n'est pas autorisée à mener des activités réglementées sur l'île de Man; toutes activités de cette nature sont exercées uniquement par Charlemagne Capital (IOM) Limited, une filiale en propriété exclusive de Corporation Fiera Capital. Corporation Fiera Capital n'est pas autorisée à mener des activités réglementées en Allemagne. Charlemagne Capital (UK) Limited, une filiale en propriété exclusive de Corporation Fiera Capital, maintient une succursale inscrite auprès des autorités de réglementation en Allemagne.



FIERACAPITAL